



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 1 – Synthèse de l'évaluation des micro-projets

Version définitive

Novembre 2007

Avant-Propos

L'évaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD) a été menée entre juin et octobre 2007. Après une première phase d'évaluation de terrain auprès de 18 micro-projets sélectionnés, dont les résultats ont été présentés lors d'une première restitution au siège du Secrétariat exécutif du CILSS le 17 août 2007, une deuxième phase était consacrée à l'analyse globale et institutionnelle du programme et un atelier de restitution finale a été réalisé à Ouagadougou les 8-9 octobre 2007.

Le rapport d'évaluation du programme IREMLCD est constitué de trois volumes :

Volume 1 : Synthèse de l'évaluation des micro-projets

Volume 2 : Rapports d'évaluation des 18 micro-projets sélectionnés

Volume 3 : Rapport de l'évaluation technique et institutionnelle

Les consultants remercient l'ensemble des personnes ayant facilité et contribué aux travaux de l'évaluation, que ce soit lors des visites de sites, des entretiens menés auprès des porteurs, des bénéficiaires, des partenaires institutionnels et des membres de l'équipe en charge du programme, ou des réunions de restitution tenues à Ouagadougou.

Sommaire

Avant-Propos.....	2
Sommaire	3
Sigles et abréviations.....	4
Résumé exécutif	6
1. Introduction	10
1.1. Termes de référence et mise en oeuvre de l'évaluation des micro-projets	10
1.2. Contextes nationaux des actions de lutte contre la désertification.....	11
1.2.1 - Cap-Vert.....	11
1.2.2 - Sénégal	12
1.2.3 - Gambie	13
1.2.4 - Guinée Bissau	14
1.2.5 - Mali	15
1.2.6 - Burkina Faso	16
1.2.7 - Niger	18
1.3. Caractéristiques des micro-projets financés et de l'échantillon évalué	18
2. Nature et montage des micro-projets	20
2.1. Formulation des micro-projets et implication des acteurs.....	20
2.2. Mode de sélection et critères de choix, description des zones et des bénéficiaires.....	29
2.2.1. Modes de sélection	29
2.2.2. Description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	30
2.3. Mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	31
2.4. Modalités de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues.....	31
3. Analyse des résultats	32
3.1. Bilan des réalisations physiques et immatérielles effectuées	32
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action	37
3.2.1. Aménagement des terres agricoles, sylvicoles et pastorales	37
3.2.2. Plantations, boisements, arboriculture, agro-foresterie	39
3.2.3. Diffusion des foyers améliorés.....	43
3.2.4. Actions portant sur le foncier	44
3.2.5. Agriculture et maraîchage	46
3.2.6. Diffusion de fosses fumières / compostières	47
3.2.7. Autres types de réalisations.....	49
4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions	50
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre et perspectives de diffusion	50
4.2. Modes de participation à la gestion des sites, plantations et infrastructures	51
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours	52
4.4. Articulations avec d'autres interventions locales ou nationales.....	53
5. Bilan et analyse des contributions des micro-projets	53
5.1. Lutte contre la désertification.....	53
5.2. Réduction de la pauvreté	54
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	54
6 – Conclusions et recommandations	55

Sigles et abréviations

ABE Alher	Association pour le bien-être et la paix Alher (Niger)
ACDI	Agence de coopération canadienne pour le développement international
ACER	Adaptation du CILSS aux enjeux régionaux (projet FSP d'appui au CILSS)
ACFED	Appui Conseil Femmes Environnement Développement (Burkina Faso)
ACRA	Association de coopération rurale en Afrique (Tchad)
ADCTAL	Associação para o Desenvolvimento Comunitario das Tabancas do Leste (Guinée Bissau)
ADAD	Association pour la défense de l'environnement et le développement (Cap-Vert)
ADD	Association pour le développement durable (Mauritanie)
AHDIS	Action humaine pour le développement intégré au Sénégal
AIY	Association Ire Ire Yoon (Burkina Faso)
AMEN	Association malienne pour l'environnement (Mali)
ANDS	Association nationale pour le développement et le secours (Mauritanie)
ANTD	Association Nong Taaba de Dapoury (Burkina Faso)
APHN	Association des pêcheurs du Haut Niger (Mali)
APELZP	Union des producteurs APELZP (Niger)
ASACASE	Association sénégalaise pour l'appui à la création d'activités socio-économiques (présente en Guinée Bissau)
ASEAV	Association pour la sauvegarde des espèces animales et végétales (Mauritanie)
ASTBAL	Associação Santa Tabanca da Baía de Achada Leite (Cap-Vert)
ATY	Association Tind Yalgre (Burkina Faso)
AVDS	Association des volontaires pour le développement du Sahel (Mali)
CARI	Centre d'actions et de réalisations internationales (France)
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CDV	Choix de vie (Kidal - Mali)
CIGQV	Cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Sénégal)
CNEDD	Conseil national de l'environnement pour un développement durable (Niger)
CONACILSS.	Coordinateur national pour le CILSS
CONAGESE	Conseil national pour la gestion de l'environnement (Burkina Faso)
CONEDD	Conseil national pour l'environnement et le dévt durable (Burkina Faso)
CONSERE	Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (Sénégal)
COPROD	Convention pour la promotion d'un développement durable (Burkina Faso)
COSPE	Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (Italie – présent au Sénégal)
CSFD	Comité scientifique français de la désertification
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CST	Comité scientifique et technique du FFEM
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole

FSP	Fonds de solidarité prioritaire (MAE)
GEF	Global Environment Facility (FEM)
GREEN	Groupe de recherche pour l'environnement (Sénégal)
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTD	Groupe de travail Désertification
GTZ	Coopération technique allemande
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IREMLCD	Initiative régionale Environnement mondial & lutte contre la désertification
LCD	Lutte contre la désertification
LOA	Loi d'orientation agricole
LVIA	Association internationale des volontaires laïcs (Italie - présente en Guinée Bissau)
MAE	Ministère français des Affaires étrangères
OASIS	Organisation des associations d'agriculteurs, aviculteurs et éleveurs de l'île de Santiago (Cap-Vert)
ONC	Organes nationaux de coordination
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Plan d'action environnemental
PAF	Projet agro-forestier
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAN LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification
PASP	Projet agro-sylvo-pastoral
PDRAA	Projet de développement rural dans l'arrondissement d'Aguié (Niger)
PDRT	Projet de développement rural de Tahoua
PIB	Produit intérieur brut
PIK	Projet intégré de Keita (Niger)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSN	Programme spécial Niger
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (Af. Ouest)
SAE	Site anti-érosif
SDR	Stratégie de développement rural (Niger)
SEPA	Secrétariat exécutif pour l'environnement (Cap-Vert)
SGF	Stay Green Foundation (Gambie)
SGP	Programme de petites subventions PNUD-FFEM
SOSSIBF	SOS Sahel international – Burkina Faso
SOSSISN	SOS Sahel international – Sénégal
SPP	Structure porteuse de projet
UNSO	Bureau soudano-sahélien des Nations-Unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VDS	Association Volontaires du Sahel (Burkina Faso)
WK	Woiyo Kondeye (Mali)

Résumé exécutif

L'évaluation des résultats de l'IREMLCD sur le terrain a concerné une **sélection de 18 micro-projets** choisis parmi les 22 proposés aux termes de référence. Après analyse de la documentation mise à disposition par le CILSS, les consultants ont réalisé des visites et entretiens au **Cap-Vert** (projet Achada Leite – OASIS), en **Mauritanie** (projet Bareina – ADD), au **Sénégal** (projets Sagata Djolof – ADHIS, Thiès – GREEN et Niayes – SOSSIS), en **Gambie** (projet Bas-Nuimi –SGF), en **Guinée Bissau** (projets Mafanco – ADCTAL et Bula – LVIA), au **Mali** (projets Tombouctou – AMEN, Timbagoun – APHN, Dâh – AVDS et Fassoudebé Guetema – Woïyo Kondeye), au **Burkina Faso** (projets Komboari – ACFED, Dapoury – ANTD, Boussé – ATY et Yagha – VDS), et au **Niger** (projets Youri – Marhaba et Tafagou – Bogou). Une réunion de restitution a eu lieu le 17 août à Ouagadougou.

Les projets financés par l'IREMLCD ont concerné des **contextes agro-écologiques variés** (pays sahéliens diversement marqués selon les régions par la dégradation du couvert végétal, la dégradation et compaction des sols, l'érosion éolienne et hydrique ; Cap-Vert marqué par l'aridité et l'étagement climatique dû aux montagnes, avec une faible couverture végétale et un faible potentiel agricole ; Guinée Bissau avec des conditions de pluviométrie importante, de pression sur les formations végétales pour la riziculture –notamment de mangrove-, les cultures et l'arboriculture pluviales –recrûs de défriche périodique-).

Les **contextes institutionnels** correspondent à des pays ayant ratifié tôt la convention internationale contre la désertification et où existent des plans d'action nationaux pour l'environnement et des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. On observe selon les pays une implication plus ou moins forte des points focaux CCD dans les initiatives type IREM, une structuration variable de la Société civile (par exemple, la présence et le poids de faitières d'ONGs pour faciliter l'identification adéquate des porteurs) et des situations très différenciées en matière de décentralisation et d'importance du rôle des communes (implication rare des élus dans les micro-projets).

Les micro-projets financés montrent une **grande variété de thèmes affichés** : i) développement agro-sylvo-pastoral, sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestières, développement intégré ; ii) valorisation des systèmes agricoles de casiers, aménagement de bas-fonds, appui aux commissions foncières ; iii) production de bois, arboriculture, restauration des pâturages dunaires, reboisement et réhabilitation du gommier, aménagement et gestion des ressources naturelles, restauration de forêts galeries ; iv) récupération des sols, traitement de bassin versant et de cours d'eau, protection de berges, aménagement de mare, fixation de dunes et v) transformation des fruits, production de miel, adduction d'eau potable au bénéfice des femmes du village, moulins et décortiqueuses

Dans les faits, les actions étaient surtout centrées sur le **traitement de terres dégradées** (cordons pierreux en parcelles agricoles, banquettes sur plateaux dénudés, etc.), les **plantations** (notamment à but économique : eucalyptus, anacarde, gommier...), la mise en place de **fosses fumières**, de **foyers améliorés**, et l'appui au développement du **maraîchage** (puits, intrants...). En revanche, peu d'actions ont été engagées en matière de mise en place d'instances et de dispositifs de gestion concertée des ressources naturelles. Les montants subventionnés varient entre 27 000 et 100 000 euros, avec une moyenne d'environ 70 000 €.

Les porteurs de projets sont en général des **ONGs nationales**, le plus souvent expérimentées et ayant des liens avec les services techniques centraux, quelques-unes (5) étant liées à des ONGs

internationales. On trouve quelques associations villageoises ou de producteurs, les collectivités territoriales sont en revanche absentes. L'initiative du micro-projet incombe généralement aux ONGs porteuses et on observe une implication souvent insuffisante des bénéficiaires à la base. La réalisation de diagnostics locaux n'est pas systématique, notamment du fait d'un manque de capacité des porteurs qui doivent avoir recours à des ressources extérieures. Il n'y a pas de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux acteurs locaux, et les services techniques déconcentrés sont faiblement impliqués. Un renforcement de capacités des porteurs est réalisé (formation à la gestion), mais l'acquisition de la maîtrise des canevas complexes de l'IREM est limitée. On relève cependant des efforts récents d'accompagnement amélioré.

Le bilan des actions en matière **d'aménagements physiques** (qui concernent 11 des 18 projets évalués) montre une pertinence avérée des ouvrages de protection des sols et de réhabilitation de terres dégradées. Les techniques sont souvent simples à mettre en oeuvre et ont une efficacité spectaculaire (ce qui a pour effet de motiver les bénéficiaires). Les situations d'échec observées sont liées à des défaillances d'accompagnement technique ou dans des cas de mésentente entre plusieurs communautés concernées par le site traité. L'impact touche l'amélioration des rendements sur les terres de culture (cordons et diguettes) et la récupération de sols qui peuvent être revégétalisés (banquettes et tranchées). Le retour sur investissement de la réalisation des ouvrages (qui requièrent transport des pierres, fourniture d'équipement et actions de formation) serait ainsi obtenu entre 3 et 7 ans. L'effet économique et de sécurisation alimentaire des réalisations avec cash for work au Niger est important (apport de revenus, limitation de l'exode, recapitalisation de l'exploitation agricole). La durabilité des effets de ces actions est liée à la qualité des entretiens et de la gestion réalisés après réalisation.

La plupart des demandes de subvention adressées à l'IREM (c'est le cas pour 16 des 18 projets évalués) comportent des actions de **reboisement et plantations, d'arboriculture et d'agroforesterie**. Les résultats sont mitigés, sans que le caractère collectif ou privé (sur lequel la cellule a été vigilante, étant amenée à faire évoluer certains projets) soit un facteur prépondérant. Les explications sont plutôt à rechercher dans le degré de motivation des bénéficiaires, les contraintes de calendrier (les retards de financement sont en effet susceptibles d'obérer la réussite des campagnes de plantation) et la faible disponibilité en eau.

Le manque de prise en compte de la contrainte eau et les défauts d'entretien au stade pépinière et après la plantation (gardiennage, arrosage) car les efforts de la structure porteuse s'arrêtent souvent à la plantation (pas de regarnis des manquants, etc.) limitent les résultats.

Les atouts pour la réussite de ces actions résident en général dans l'adéquation obtenue entre plantations et création de revenus, acquisition de droits fonciers et protection des infrastructures (l'impact écologique n'étant néanmoins pas quantifiable dans un premier temps).

Quelques expériences de gestion concertée des ressources ont connu un succès au-delà des attentes du projet : initiées spontanément dans le cadre de travaux collectifs d'aménagements, elles pourraient servir de base pour la définition de règles plus officialisées d'usage de ressources transfrontalières. D'autres actions participatives de mise en défens de pâturages et de formations ligneuses n'ont pas eu les résultats attendus. Les causes de ces situations ont trait au faible suivi après intervention, à une durée d'intervention trop courte, à une approche participative mal maîtrisée par les ONGs et à un processus d'identification exogène de l'action (cas des porteurs ne discutant avec la population qu'au démarrage de l'action).

Un autre thème concerne la mise en place de **foyers améliorés** (activité présente dans 4 projets sur les 18 évalués). Il s'agit d'appuyer la formation et l'équipement des femmes en matériel de combustion plus efficient pour diminuer la consommation de bois, préserver ainsi les ressources ligneuses locales et réaliser une économie de temps passé à collecter du bois. La technique est celle des foyers en banco. Les évaluations font état d'appréciations favorables exprimées par les

femmes intéressées dans les villages et de difficultés liées à la dégradation du matériel aux intempéries. Il serait intéressant de réaliser une capitalisation approfondie de l'expérience ainsi obtenue pour maîtriser (dès le stade de la conception du micro-projet) les facteurs justifiant les efforts de diffusion de la technique dans la zone envisagés (pertinence du ciblage). Par ailleurs, un suivi-évaluation devrait être réalisé sur la dynamique de la ressource ligneuse prélevée comme bois de chauffe et sur l'impact attendu de la diffusion des foyers sur les conditions de vie et l'emploi du temps des femmes.

Les actions menées dans le domaine du **foncier** (celles-ci concernent 5 projets sur les 18 évalués) montrent une bonne pertinence de la sécurisation foncière, amélioration de l'accès des femmes à la terre (bas-fonds, maraîchage). On peut déplorer que des études sur le sujet n'aient pas débouché sur l'élaboration de chartes amenant à une meilleure officialisation des mesures de sécurisation. Des concertations intéressantes ont été engagées entre usagers sur des zones transfrontalières, et des actions efficaces d'information et sensibilisation ont été menées. En revanche, les projets d'appuis aux commissions foncières au Niger ayant dû être interrompus n'ont pu fournir les résultats attendus.

Les appuis au **maraîchage** intégrés dans les micro-projets (qui concernent 7 projets sur les 18 évalués) comportent la fourniture de semences, d'intrants et de petits équipements, la mise en place de clôtures et l'aménagement de puits maraîchers. Les objectifs de diversification des revenus et d'amélioration de l'alimentation des familles (rôle des femmes) sont pertinents, les effets en matière de lutte contre la désertification étant attendus de façon indirecte. Les faiblesses sont liées à la disponibilité en eau, aux difficultés de maîtrise technique des activités dans les sites où celles-ci constituent une nouveauté. L'impact de ces actions serait à mieux préciser (il a manqué comme pour les autres thèmes un dispositif de suivi-évaluation adapté). Il est potentiellement lié à la génération effective de revenus en fonction des marchés, et la durabilité semble surtout dépendre de la capacité des bénéficiaires à assurer sur le moyen terme les services nécessaires à l'approvisionnement en intrants et à la mise en marché des produits.

Les actions de diffusion des dispositifs de **fabrication de compost** (fosses fumières et compostières) concernent 5 projets sur les 18 évalués. Les résultats affichés au plan quantitatif (nombre de fosses mises en place) sont satisfaisants et l'appropriation de la technique semble bien engagée (adaptation des techniques réalisées par les exploitants à moindre coût). La matière fertilisante obtenue est utilisée de façon privilégiée pour le maraîchage et pour les céréales (en particulier dans les terres récupérées sur lesquelles la fertilité doit être reconstruite –zaïs, etc.-). Il serait judicieux de réaliser, au travers d'enquêtes adaptées, un bilan qualitatif de ces actions de manière à en apprécier l'impact. Il s'agirait notamment de mesurer la valeur fertilisante du compost produit et son effet sur les rendements des cultures sur lesquelles il est appliqué.

Certains micro-projets (8 sur les 18 évalués) comportent des appuis à des activités de **transformation** des produits ou la réalisation d'autres **activités génératrices de revenus** et d'équipement dans les villages. Les activités de transformation (jus de fruit, préparation de beurre de karité...) ne sont pas encore susceptibles d'être évaluées, et un équipement d'adduction d'eau potable engagé dans le cadre de l'un des micro-projets n'était pas encore opérationnel après la fin du financement. Les résultats de ces actions restent donc à apprécier.

Les principaux résultats en termes d'appropriation et de durabilité des actions menées dans le cadre des micro-projets sont le **renforcement des capacités** des porteurs de projet pour le montage et la gestion des projets, et celui des bénéficiaires locaux dans la maîtrise des techniques simples engagées. En perspective, il y aurait lieu de valoriser l'intérêt social et institutionnel des micro-projets portés par la société civile par rapport aux gros projets : tirer parti des dynamiques

collectives, de la capacité d'accéder plus facilement aux bénéficiaires à la base, de l'opportunité d'un accompagnement rapproché.

Un axe d'amélioration envisageable concerne la **pertinence** des projets. Il s'agirait d'**instruire** de façon rigoureuse la rentabilité économique et les impacts écologiques des différents types d'actions en proposant des cadres rigoureux et simplifiés de recueil de données, de chercher à mieux **connaître les porteurs** pour tenir compte de leurs capacités et les former aux exigences du programme (réalisation d'ateliers en partenariat avec les faîtières d'organisations afin de mieux toucher les organisations ciblées) et favoriser une diversification des structures porteuses, de mieux **impliquer les bénéficiaires** à la base dès la conception et de valoriser, dans l'appréciation portée sur le micro-projet proposé, leur participation et l'information / accompagnement en retour fourni par les porteurs à leur intention.

L'autre axe consiste en l'amélioration de l'**efficacité** des actions en adaptant la durée des projets, en réduisant les exigences de co-financement et en optimisant les procédures de décaissement. Les possibilités de cibler des zones à l'intérieur des pays ou des thèmes prioritaires devraient être étudiées de façon approfondie à l'occasion de la capitalisation à mener en dernière année du programme par l'équipe de la cellule. Pour l'avenir, il serait judicieux de développer les moyens pour renforcer l'accompagnement technique des actions innovantes, et de manière générale l'ensemble des tâches de suivi technique, social et économique, et de capitalisation scientifique. Ce renforcement pourra être effectué par le recours à des expertises spécifiques (locales, nationales, régionales ou internationales suivant les besoins) ciblées avec soin.

1. Introduction

1.1. Termes de référence et mise en oeuvre de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliers proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en oeuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en oeuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération¹.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme -quelques-uns font l'objet d'une deuxième phase-, et les micro-projets acceptés en 2006 sont encore en cours d'exécution, tandis que les derniers viennent d'être approuvés et sont donc en cours de démarrage. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui

¹ «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Foulmin, 2002).

en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'évaluation du programme IREM-LCD, commanditée par le FFEM à l'IRAM, vise à : i) évaluer sur le terrain les résultats d'un échantillon d'une quinzaine de micro-projets achevés ou en cours d'exécution en vue de définir les meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre ; ii) évaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ; iii) fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ; iv) faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

Une première phase de l'étude consistait ainsi à évaluer une quinzaine de micro-projets sur le terrain. Les résultats de l'évaluation de terrain, réalisée par MM. Oussouby Touré, Noumou Diakité et Frédéric Bazin, font l'objet de ce rapport de synthèse, dont une première version provisoire a été discutée lors de la réunion de restitution tenue le 17 août au siège du secrétariat exécutif du CILSS à Ouagadougou. Des observations au document ont ensuite été portées par le CILSS et prises en compte dans la présente version complétée.

Les 18 micro-projets évalués ont été choisis parmi une liste de 22 micro-projets proposés aux termes de référence. Les consultants avaient pu prendre connaissance des différents documents du programme, des rapports de présentation, d'activités et de suivi des micro-projets, et ils ont mené dans les sites sélectionnés visites et entretiens avec les différents acteurs et bénéficiaires des micro-projets sélectionnés. Chaque évaluation de micro-projet a donné lieu à la préparation d'un rapport spécifique (cf. *Volume 2 – Rapports de l'évaluation de terrain par micro-projet*).

1.2. Contextes nationaux des actions de lutte contre la désertification

Chaque pays bénéficiaire de l'IREMLCD représente une situation particulière en termes d'environnement pour les actions de lutte contre la désertification, de partenaires institutionnels et de mobilisation de la société civile. Les rapports mentionnés décrivent la situation et les efforts institutionnels engagés au niveau de chaque pays du CILSS dans lequel le programme a financé des interventions en faveur de l'environnement et de la lutte contre la désertification et portées par des organisations non étatiques. Ce contexte est évoqué à continuation.

1.2.1 - Cap-Vert

Le Cap Vert se trouve dans une zone de faibles précipitations. Pour l'île de Santiago, les précipitations varient, essentiellement en fonction de l'exposition aux vents et de l'altitude, entre 300-400 mm (zone aride), 400-600 mm (zone de transition) et plus de 600 mm (zone de montagne). Du fait de ce climat, du relief montagneux de la plupart des îles, et de la faible couverture végétale (au moment de l'indépendance en 1975, la surface arborisée était de seulement 3 000 hectares), la préoccupation du Cap Vert pour les questions environnementales est ancienne.

Le Cap Vert fut le premier pays d'Afrique et le second dans le monde à ratifier la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, en mars 1995. Les Plans et les Stratégies Nationales de Développement, notamment «les Grandes Options du Plan», le Plan National de Développement 2002-2005, le Programme de Lutte contre la Pauvreté, le PANA II 2004 – 2014, considèrent la lutte contre la désertification une mesure importante pour la sauvegarde des ressources naturelles et la promotion du développement durable. On enregistre au Cap Vert, des mesures pratiques de lutte contre la désertification et la mitigation des effets de la sécheresse qui

précèdent la Convention de Lutte Contre la Désertification, et des mesures politiques, auparavant adoptées dans ce domaine et qui ont été insérées dans le nouveau cadre de coopération, créées lors de la Convention.

Les programmes d'action de lutte contre la désertification du PANA II (2004 - 2014) ont été élaborés de façon participative, avec le concours de cadres et institutions nationales, y compris les ONG, aux niveaux national, municipal et local. Ainsi, 17 Plans Municipaux pour l'Environnement ont été élaborés, dont le Plan d'Action National pour l'Environnement est la résultante. La responsabilité des communautés locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales doit encore être renforcée, afin de permettre une meilleure considération des préoccupations des acteurs, dans la gestion des écosystèmes structuraux et fonctionnels.

Le Gouvernement, dans le cadre de la politique de décentralisation en cours, a transféré aux collectivités et communautés locales certaines compétences en matière d'environnement, où la lutte contre la désertification est devenue un des principaux domaines. Pour garantir le succès de cette politique, il est nécessaire que les pouvoirs locaux et les organisations de base, soient bien organisés et formés, pour qu'ils puissent assumer convenablement leurs fonctions. Néanmoins, le transfert de ces pouvoirs n'a pas été suivi par des mesures politiques de déconcentration de moyens humains et matériels, condition « sine qua non » pour une mise en oeuvre efficiente et efficace d'une politique environnementale.

Pour la mobilisation de ressources financières internes et externes, il existe deux mécanismes : (i) l'appui budgétaire ; (ii) le Fonds National de l'Environnement. A travers l'appui budgétaire, les partenaires au développement du Cap Vert transfèrent des ressources financières vers le Trésor de l'Etat, et ce dernier affecte ces ressources aux activités spécifiques de protection et de conservation de l'environnement, selon les priorités établies et retenues dans le PAN et le PANA II. L'évaluation de cette affectation et aussi des résultats atteints est effectuée sur la base d'indicateurs auparavant adoptés entre les parties. Le Fonds National de l'Environnement est doté d'un guichet destiné à la désertification. Ce Fonds est alimenté par les ressources du Gouvernement, du secteur privé, des ONG, des partenaires externes et des produits des amendes résultantes des infractions commises à l'égard l'environnement.

1.2.2 - Sénégal

Le contexte socio-politique favorable qui prévaut au Sénégal et l'existence d'organisations fortes regroupant les acteurs de la société civile ont permis de développer une collaboration institutionnelle entre l'administration et les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD. Les options retenues pour la conduite de cet exercice de planification ont accordé une place centrale à l'organisation de concertations internes au sein des principales catégories d'acteurs (producteurs ruraux, élus locaux, ONG, associations de jeunes et de femmes, chefs religieux et coutumiers, opérateurs économiques privés et professionnels de la communication). Ces concertations ont permis non seulement de systématiser la réflexion sur les expériences engagées en matière de lutte contre la dégradation des terres, mais aussi de formuler des propositions d'actions répondant aux intérêts et attentes spécifiques de chaque groupe d'acteurs².

² Analysant les modalités d'élaboration du PAN/LCD, le rapport sur la mise en oeuvre de la CCD (1999) note que le processus de concertations sectorielles «constitue sans doute l'une des originalités du processus PAN au Sénégal pour avoir permis, contrairement à l'approche géographique, de révéler l'opinion de composantes sociales homogènes et organisées, tout en permettant d'atteindre un large public. Des groupes d'acteurs jusqu'ici peu visibles dans le débat sur l'environnement et le développement ont pu ainsi faire entendre leur voix de façon distincte et inattendue, au vu des opinions développées» (Rapport national sur la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la troisième conférence des parties de Recife, Brésil.

C'est à partir des propositions formulées par les différents groupes d'acteurs et des matériaux issus d'investigations et de réflexions concertées que les lignes directrices et les priorités du PAN/LCD ont été définies. Ce programme a été conçu comme un cadre commun d'actions susceptible de favoriser la mobilisation des acteurs et la convergence des initiatives vers des axes d'intervention articulés autour de la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté.

En plus de l'engagement des acteurs nationaux, la mise en œuvre du PANL/LCD a été favorisée par le soutien de plusieurs partenaires extérieurs, notamment le PNUD/UNSO, l'USAID, les Pays Bas, la France, la GTZ, l'ACDI, le Secrétariat de la CCD et le Mécanisme Mondial. Ces partenaires sont regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'environnement. Un tel cadre de concertation permet aux partenaires techniques et financiers d'échanger de façon régulière des informations et de garantir la cohérence de leurs interventions.

Le renforcement de la coopération avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD s'est traduit par le lancement de plusieurs projets importants, en particulier le projet sénégal-mauritanien de conservation de la biodiversité dans la vallée du fleuve Sénégal, le projet agro-forestier de Diourbel et le projet de reboisement du littoral. Alors qu'avant 1992, les ressources allouées au financement des activités de gestion des ressources naturelles s'élevaient à près de 5 milliards CFA en moyenne par an, ce montant est passé à 22,85 milliards CFA au cours de la période 1992/2007³.

Le 3^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la CCD (2004) rappelle que les besoins de financement des activités de lutte contre la désertification ont été évalués par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à 846,835 milliards CFA. 27,6 % de ces ressources ont été mobilisés à travers les programmes en cours d'exécution et les provisions inscrites dans le PTIP. A ces ressources s'ajoute « le financement mobilisé par les ONG et le mouvement associatif, à travers des financements du PMF/FEM et d'autres partenaires [dont le montant s'élève] à plus de 5 milliards CFA ».

1.2.3 - Gambie

L'économie de la Gambie dépend très largement de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles. L'agriculture occupe plus de 70 % de la population du pays et contribue pour 30 % à la formation du PIB. Les productions agricoles procurent à la Gambie 90 % de ses recettes d'exportation. Près de 91 % des populations extrêmement pauvres du pays vivent de l'agriculture. La faible productivité des systèmes agricoles et la dépendance vis-à-vis des cultures pluviales constituent un frein à la relance du secteur agricole. Cette contrainte est d'autant plus durement ressentie que les ressources naturelles connaissent un processus de dégradation accéléré.

Les conditions climatiques ont subi des modifications profondes qui ont affecté les écosystèmes. Les données pluviométriques enregistrées au cours de la période 1951/1995 révèlent que la moyenne annuelle de précipitations a baissé de 27 %. Au cours de la période considérée, le pays a connu des épisodes de sécheresse dont les effets ont été amplifiés par la fragilité des écosystèmes confrontés à des changements importants, notamment : (i) l'extension des terres cultivées au détriment des forêts ; (ii) la fréquence des feux de brousse ; et (iii) la surexploitation des ressources forestières.

³ Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Mars 2002.

Pour faire face à ces diverses contraintes, la Gambie s'est engagée, au début des années 1990, dans l'élaboration d'un Plan d'Action Environnemental (PAE). L'Acte National pour la Gestion de l'Environnement promulgué en 1994 a défini des dispositions spécifiques pour la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. Le PAE se structure autour de trois grandes orientations qui visent à : (i) encourager les producteurs ruraux à adopter de meilleures pratiques de gestion des terres et des ressources naturelles ; (ii) établir un partenariat efficace entre les pouvoirs publics et les communautés locales, en vue d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles ; et (iii) élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de gestion intégrée des ressources naturelles.

Au niveau de la Gambie, le processus d'élaboration du PAN/LCD a été piloté par le Département des Forêts qui assure la fonction de point focal de la CCD. Le Programme d'action a été adopté en 2000, au terme d'un processus consultatif qui a été élargi à l'ensemble des acteurs interpellés par la problématique de la dégradation des terres, notamment les institutions publiques, le secteur privé, les autorités locales, les ONG et les organisations communautaires de base dont les visions et préoccupations spécifiques ont été exprimées lors des ateliers organisés à l'échelle des zones et des districts. Les pouvoirs publics considèrent que l'élaboration du PAN/LCD n'est pas une fin en soi. Cet exercice a pour finalité d'impulser une dynamique d'intervention sur le terrain pour lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté.

La lutte contre la désertification est financée sur les ressources du budget national (fonds alloués aux départements sectoriels) et les fonds mobilisés auprès des partenaires extérieurs, en particulier l'Allemagne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le PNUD. Les fonds disponibles pour mettre en œuvre le PAN/LCD sont nettement insuffisants. Le 2^{ème} rapport sur la mise en œuvre de la CCD (2002) indique que les acteurs locaux éprouvent des difficultés pour accéder aux financements dédiés à la lutte contre la désertification. Pour remédier à cette situation, les fonds du Département du développement social sont utilisés par les pouvoirs publics pour financer des activités au profit des communautés de base, notamment celles incluant la lutte contre la dégradation des terres.

Dans le contexte spécifique de la Gambie, la mise en oeuvre de la CCD pose trois défis majeurs :

- La nécessité de déployer des efforts concertés en vue de mobiliser davantage de ressources nationales en faveur de la lutte contre la désertification et de permettre aux communautés de base d'accéder à ces financements ;
- La nécessité de renforcer les capacités en matière de mobilisation de ressources financières externes pour soutenir les efforts de mise en œuvre du PAN/LCD ;
- La nécessité d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions et des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification, en vue de mettre en œuvre un programme ambitieux de renforcement des capacités.

1.2.4 - Guinée Bissau

La situation de la Guinée Bissau est particulière par rapport aux autres pays de la région pour plusieurs raisons :

- La pluviométrie y varie entre 1200 et 2500 mm par an, selon les régions. La Guinée Bissau n'est donc pas située dans les zones arides, semi-arides ou sub-humides sèches, qui sont celles concernées par le phénomène de désertification. S'il y a bien un phénomène de dégradation des terres, lié en particulier à la déforestation et à la diminution des mangroves, celui-ci ne devrait pas être considéré comme de la désertification au sens qui prévaut en zone sahélienne. L'inclusion de la Guinée Bissau dans les pays bénéficiaires de l'IREMLCD est donc

discutable du point de vue scientifique, même si elle se justifie par sa participation au CILSS et par son adhésion à la convention de lutte contre la désertification.

- L'Assemblée Nationale Populaire a procédé à la ratification de la Convention dès 1995, mais l'instabilité politique en Guinée Bissau ainsi qu'une certaine confusion entre les structures en charge des questions environnementales et des ressources naturelles n'ont pas permis d'avancées importantes dans la mise en œuvre de la convention jusqu'en 2002, lorsque le gouvernement a désigné le Ministère de l'agriculture comme structure responsable de la formulation du Plan d'Action National. En 2003, l'Organe National de Coordination de la CDD a été mis en place, avec une composition inter-sectorielle et multidisciplinaire. Enfin, l'élaboration du PAN/LCD a commencé en 2004, avec la tenue d'un forum national réunissant les représentants d'organisations nationales, régionales et internationales. La Guinée Bissau est ainsi le dernier pays de la région à avoir élaboré sa stratégie environnementale, même si plusieurs documents de stratégies de gestion des ressources naturelles avaient déjà été élaborés auparavant (Plan Directeur Forestier National; la Lettre de Politique de Développement Agricole; Stratégie Environnementale pour la Gestion de la zone côtière; Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement; la Loi Foncière; Plan National de Gestion Environnementale; Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique; Plan Directeur de la Pêche Artisanale).

L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante en Guinée Bissau, contribuant pour plus de 50% du PIB et pour plus de 80% des exportations et employant 82% de la population active. Les objectifs prioritaires définis par le gouvernement dans le cadre de la Lettre de Politique de Développement agricole sont les suivants :

- Développement de la production rizicole de mangrove et de bas fonds
- Valorisation des filières cajou et fruits à l'exportation
- Développement de la culture du maïs et du maraîchage
- Développement de l'élevage
- Développement et rationalisation de l'exploitation forestière et de l'agro-foresterie

Si la plupart de ces objectifs incluent des préoccupations liées à la dégradation des terres et montrent une volonté de conciliation du développement économique et de la préservation environnementale, deux limitations principales doivent être observées :

- 1) En l'absence d'une politique énergétique privilégiant les énergies alternatives, la consommation de bois de feu et de charbon va continuer à constituer un moteur de déforestation important, que des petites initiatives locales ne seront pas à même de freiner ;
- 2) La forte dépendance de la Guinée Bissau envers le cajou, qui représente l'essentiel de ses ressources d'exportation, incite le gouvernement à promouvoir son développement, alors qu'elle est elle-même un facteur de déforestation. Il faut également noter que la culture du cajou a permis aux paysans d'abandonner la culture de riz de bas-fonds et d'échanger ensuite leur production de cajou contre du riz, diminuant ainsi l'autosuffisance en riz du pays. Les deux objectifs de valorisation de la filière cajou et de développement de la production rizicole de mangrove et de bas-fonds ne sont donc peut-être pas totalement compatibles.

1.2.5 - Mali

Depuis les événements du 26 mars 1991, le Mali a institué une 3ème république qui se caractérise par une politique dynamique intense basée sur trois options majeures : i) Pluralisme démocratique visant l'alternance au niveau du pouvoir ; ii) Décentralisation permettant un transfert effectif et la gestion du pouvoir au niveau le plus indiqué ; iii) Gouvernance démocratique permettant la participation de tous les acteurs à la vie commune, mais aussi l'alternance au niveau de la

direction du pouvoir. Conformément à ces options et engagements, le Mali s'est engagé dans un vaste chantier de développement local et global qui intéresse l'ensemble des régions administratives et économiques.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali, comme tous les pays sahéliens, se trouve devant des difficultés importantes. Le Mali est confronté à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs : une pauvreté à la fois cause et conséquence de la dégradation de l'environnement, et des risques émergents liés à la diversification de son économie. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2002 constitue le cadre de référence unique pour toutes les actions d'appui au développement.

Le Mali a également élaboré un profil Environnemental dans le cadre d'une démarche participative, selon le processus suivant :

- Etat de l'environnement au Mali et enjeux majeurs
- Politique, stratégies et programmes en rapport avec ces enjeux
- Evaluation du lien entre environnement et pauvreté
- Formulation de recommandations, procédures et indicateurs en vue de l'intégration de l'environnement dans politiques et stratégies et le suivi des performances environnementales.

L'analyse de l'ensemble de la politique, des stratégies, des programmes d'action et du dispositif institutionnel en la matière a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif existant et en projet. Cette analyse s'est fondée sur : i) le passage en revue des politiques en matière d'environnement ; de la législation ; des projets et programmes en matière d'environnement sur la base d'entretiens avec des responsables de ces institutions, d'entretiens avec des acteurs concernés par ces politiques, et avec des représentants de la société civile (Ong) et de la collecte de données ; ii) une analyse comparative, à partir des données collectées, des objectifs annoncés ; des moyens mobilisés ; des résultats obtenus.

Le cadre institutionnel et légal en matière d'environnement porte aussi sur l'organisation des structures ; les systèmes de décision ; le rôle des différents acteurs (administration centrale et déconcentrée ; collectivités locales ; société civile) ; les moyens humains et matériels. Il tient aussi en compte la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et des acquis en matière de décentralisation.

Au Mali, la société civile joue un grand rôle, c'est dire que les Ong sont des partenaires et des relais importants pour développement et la gestion de l'environnement.

1.2.6 - Burkina Faso

Avant même la tenue de la conférence de Rio de Janeiro, le Burkina Faso avait déjà engagé le processus d'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) à la demande de la Banque Mondiale. Cet exercice avait pour objectif de permettre au pays de prendre en compte la dimension environnementale dans son processus de développement économique et social, en y incluant les aspects institutionnels et de politique macro-économique. L'exercice de planification s'est attaché à identifier les problèmes environnementaux majeurs, à établir des priorités et à élaborer des stratégies et des programmes.

Les pouvoirs publics ont saisi cette opportunité pour substituer au plan national de lutte contre la désertification, élaboré sous l'égide du CILSS en 1986, un cadre plus global permettant d'intégrer la dimension environnementale dans la planification macro-économique. Dans un premier temps, la planification environnementale n'a impliqué que les institutions publiques, les organisations de coopération sous-régionale et les partenaires au développement. C'est au sortir de la conférence

de Rio que la conduite du processus a été modifiée pour faciliter l'implication des acteurs de la société civile. Cette option renforcée dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD, avec l'adoption d'une approche itérative et participative. La préparation du PAN/LCD a été pilotée par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement - devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement - organe de coordination et d'animation de la mise en œuvre de la politique environnementale. Le mécanisme de pilotage mis en place s'est efforcé d'impulser une dynamique d'ouverture en ciblant les acteurs situés aux différents niveaux d'intervention.

A l'échelle nationale, le cadre de concertation a regroupé les représentants des différents départements ministériels, des collectifs d'ONG, de la Commission Nationale de Décentralisation, des Maires, des conseils municipaux, des organisations de la société civile et des partenaires de coopération. Au niveau décentralisé, des comités ad hoc mis en place dans un premier temps ont été ensuite abandonnés au profit de l'optimisation des dispositifs institutionnels existants sur le terrain et regroupant les principales catégories d'acteurs. En s'appuyant sur plusieurs leviers complémentaires (pilotage collectif de l'exercice, dialogue sectoriel et concertations décentralisées), le processus d'élaboration du PAN/LCD a facilité la mobilisation des principales institutions publiques et privées dans un processus de dialogue, de partage de l'information, de réflexion concertée sur les orientations et le contenu du Programme d'action, ainsi que sur les conditions et les normes permettant d'améliorer l'efficacité de la coordination intersectorielle.

Il convient de souligner que les mécanismes de pilotage mis en place ont montré une certaine capacité à s'ajuster progressivement⁴ pour prendre en compte les leçons tirées de l'expérience (élargissement du comité national de pilotage aux représentants des organisations paysannes, optimisation des dispositifs existants à l'échelle décentralisée, etc.). Mettant à profit la dynamique d'ouverture en direction de la société civile, plusieurs groupes d'acteurs ont établi leurs propres mécanismes de concertation interne. Pour ce qui concerne les partenaires de coopération, leur implication dans le processus s'est faite au travers d'un mécanisme de concertation regroupant les différentes institutions multilatérales et bilatérales qui interviennent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

La stratégie de mise en œuvre du PAN/LCD s'appuie sur trois principes directeurs visant à : (i) aider à l'établissement d'un système de gouvernance au niveau local ; (ii) contribuer à la mise en place de mécanismes financiers adaptés à l'action décentralisée ; et (iii) faciliter le développement des compétences des acteurs locaux.

L'effort pour développer des synergies entre la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté s'est traduit par l'intégration des dispositions, des priorités et des approches du PAN/LCD dans les politiques et stratégies nationales (notamment à l'occasion de la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de l'élaboration de la Stratégie de développement rural en 2003). Sur le terrain, la plupart des activités de lutte contre la désertification sont financées par des ressources provenant de l'aide extérieure, à travers la coopération bilatérale et multilatérale⁵. Ces financements sont mobilisés dans le cadre de projets de caractère local ou sectoriel. Une étude faite en 2006 sur les domaines d'intervention des 109 projets et programmes

⁴ Toutefois, les mécanismes de la représentation ont connu des limites importantes :

- les représentants n'ont pas toujours été choisis en fonction de leur et capacité de nouer le dialogue entre leur institution d'origine et le CONAGESE ;
- les représentants ne disposaient pas de cahiers de charge.

⁵ Ces modes de financement posent des problèmes de fragmentation des financements et des problèmes de dévolution de ces financements à l'échelle locale. Pour surmonter ces difficultés, diverses formes de fonds locaux ont été expérimentées par un certain nombre de projets.

en cours d'exécution montre que les financements alloués à l'amélioration des conditions de vie des populations représentent 27 % des fonds mobilisés. Le développement des compétences occupe le deuxième rang (24%) et la gestion durable des ressources naturelles, le troisième (17%).

Récemment, le Burkina Faso a élaboré un Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, avec pour objectifs de : (i) mobiliser tous les acteurs (en particulier les entités décentralisées, les ONG et le secteur privé), les bailleurs de fonds ; (ii) établir un mécanisme pérenne de financement des activités de gestion durable des terres ; et (iii) fédérer les actions opérationnelles en les mettant en synergie afin de garantir une plus grande efficacité des interventions.

1.2.7 - Niger

Depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80, le Niger a été confronté comme les autres pays du CILSS à une dégradation accélérée de son environnement. La conjonction des sécheresses récurrentes et d'une forte pression démographique sur ses ressources naturelles a considérablement entamé son potentiel productif, exposant la population régulièrement à une situation alimentaire précaire. Dès lors, il fallait agir pour essayer d'inverser la tendance ou au moins stabiliser la situation au profit des générations futures car les risques de disparition du potentiel de production dans l'espace du Niger étaient réels.

Le Niger, avec l'appui financier de plusieurs bailleurs de fonds, a alors entamé (de façon plus marquée que dans d'autres pays du Sahel) une série de programmes de développement axés sur la réhabilitation des terres fortement dégradées. Plusieurs programmes ont été financés dans ce sens tels que le Projet Intégré de Keita (PIK), le Projet de Développement Rural dans l'Arrondissement d'Aguié (PDRAA, aujourd'hui PPILDA), le Projet Agro-Sylvo-Pastoral (PASP) Tillabéri Nord, le Projet de Développement Rural de Tahoua (PDRT), le Projet Agroforestier (PAF) de Care International ou encore le Projet PSN-FIDA à Badaguichiri (Tahoua).

Les actions des projets de GRN ont aussi eu un impact direct sur la réduction de la pauvreté parce qu'elles ont permis aux producteurs d'augmenter la production agricole et d'améliorer leur niveau de sécurité alimentaire, au cheptel de disposer de nouvelles aires de pâturage et enfin aux générations futures d'hériter de terroirs dans lesquels la production agricole est possible.

L'objectif général de la Stratégie de Développement Rural (SDR) est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% d'ici 2015 (République du Niger 2003). Dans la SDR, le niveau de pauvreté est mesuré selon les normes de la Banque Mondiale, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar US par jour. L'importance des investissements en GRN est renforcée par le fait qu'ils sont en général réalisés sur des terres marginales et permettent donc de toucher une des franges les plus pauvres de la population. La SDR constitue ainsi un outil efficace de lutte contre la pauvreté. Elle permet aux populations qui exploitent les terres marginales d'augmenter leurs revenus grâce à la sécurisation de leur production agricole et à la plus grande disponibilité en fourrage pour leur cheptel, ainsi qu'aux ventes que permettent ces améliorations.

1.3. Caractéristiques des micro-projets financés et de l'échantillon évalué

Les éléments de caractérisation des 33 projets financés ou en voie de l'être par le programme IREM-LCD sont présentés dans le tableau n°1. Celui-ci permet notamment d'apprécier de façon comparative les engagements réalisés dans les différents pays et de repérer les caractéristiques des 18 projets de l'échantillon retenu pour l'évaluation de terrain.

Tableau 1 : Liste des projets subventionnés

N°	Pays	Localité	Type	Structure	INTITULE DU PROJET	évalué
1	Cap-Vert	Santa Catarina	Association	ASTBAL (via OASIS)	Gestion de l'espace sylvo-pastoral d'Achada Leite	1
2		Porto Novo	ONG	ADAD	Valorisation des terres abandonnées entre Ponte Sul et Ribeira Fria, municipalité de Porto Novo	
3	Mauritanie	Bareina	Association	ADD	Réhabilitation d'un espace communautaire dégradé à Bareina	2
4		Male	ONG	ANDS	Lutte contre la désertification et la pauvreté dans la wilaya de Brakna	
5		Mahmouda	Association	ASEAV	Projet intégré d'aménagement de la mare de Mahmouda	
6	Sénégal	Sagatta Diolof	ONG	AHDIS	Projet communautaire de restauration de la biodiversité et de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de Sagatta Djoloff	3
7		Thiès (1)	ONG	GREEN Sénégal	Programme d'appui à la lutte contre la désertification	4
8		Thiès (2)	ONG	GREEN Sénégal	Programme d'appui à la lutte contre la désertification	
9		Louga Dakar	ONG	SOSSISN	Restauration et gestion intégrée de la bande de filaos du littoral nord	5
10		Diouloulou	ONG	COSPE	Régénération et sauvegarde des ressources naturelles et valorisation des produits locaux dans l'arrondissement de Diouloulou	
11	Gambie	Essau	ONG	SGF	Lower Nuimi environmental and natural resources management (phase 2)	6
12	Guinée Bissau	Gabu	ONG	ADCTAL	Développement intégré de la zone de Mafanco	7
13		Cacheu	ONG	LVIA	Valorisation des systèmes agricoles de bolanha	8
14		Farim	ONG	ASACASE	Amélioration des systèmes de production agricoles et agro-forestiers dans les secteurs de Mansaba et de Farim dans une perspective de lutte contre la désertification et la pauvreté rurale	
15	Mali	Tombouctou	ONG	AMEN	Production de bois et restauration des pâturages dunaires	9
16		Bamako	Association	APHN	Aménagement et valorisation des ressources naturelles de l'île de Timbagoun	10
17		San/Dah	ONG	AVDS	Promotion de l'agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dâh	11
18		Nioro Diema	ONG	WK	Appui au reboisement et à la protection de gommiers	12
19		Kidal	ONG	CARI & CDV	Protection et valorisation du patrimoine nourricier -terre et eaux- de Tin - Zaouten	
20	Burkina Faso	Sourou	ONG	COPROD	Conservation et gestion participative des ressources naturelles dans les forêts galeries du Sourou	
21		Komboari	ONG	ACFED Sahel	Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes de Komboari	13
22		Dapoury	Association	ANTD	Gestion durable des ressources naturelles	14
23		Bousse	Association	ATY	Restauration de l'environnement et conservation des sols	15
24		Yagha	ONG	VDS	Sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestières dans la province du Yagha	16
25		Loba	Association	AIYY	De l'herbe contre le feu et la faim dans la province du Loba	
26		Nobéré Pô	ONG	NATURAMA	Lutte contre la désertification dans la zone du parc national de Pô, dit parc national Kabore Tambi	
27	Bam	ONG	SOSSIBF	Gestion durable des ressources naturelles dans 15 villages des départements de Tikaré et de Rouko		
28	Niger	Tanout	ONG	ABE-ALHER	Appui à la commission foncière de Tanout	
29		Tahoua	Association	APPEL-ZP	Appui à la sécurisation foncière et à la valorisation des ressources pastorales	
30		Youri (1)	Fédération	Marhaba	Aménagement du bassin versant et du kori de Youri	17
31	Youri (2)	Fédération	Marhaba	Traitement de bassins versants et koris des terroirs de Batare, Boyanga, Kahe et Guilehel		
32	Tillabéri	ONG	Bogou	Aménagement de la mare de Tafagou	18	
33	Tchad	Madiago	ONG	ACRA	Gestion participative des ressources forestières et valorisation des sous-produits du neem dans le canton de Madiago	

2. Nature et montage des micro-projets

2.1. Formulation des micro-projets et implication des acteurs

L'IREMLCD s'inscrit dans la démarche participative de la Convention CCD ; de fait, les structures porteuses sont dans leur grande majorité des ONG dont la plupart s'appuie sur des groupements de producteurs locaux contribuant ainsi au renforcement de leurs capacités. Le tableau n° 2 ci-après présente par projet les informations disponibles sur ces structures porteuses, sur le processus institutionnel de formulation du micro-projet, à la fois du point de vue des populations locales et de celui du Comité de sélection des projets au CILSS.

Les porteurs de projet sont généralement des ONG travaillant pour une part avec la structure institutionnelle de mise en œuvre du PANLCD ; cet état de fait est conforme aux textes de la Convention qui soulignent le rôle fondamental de la société civile organisée dans la LCD. Le texte insiste cependant sur la nécessité d'une approche locale. Or, dans un certain nombre de cas les ONG porteuses des projets semblent avoir conçu les projets à partir du niveau national plutôt qu'avec les populations bénéficiaires.

Dans l'évaluation des projets, on a pu voir que les structures porteuses étaient dans leur grande majorité des ONG, en particulier nationales, présentes dans les capitales des pays (siège, bureau) ou évoluant à proximité des Ministères, notamment des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Aucune collectivité locale et très peu de groupements villageois locaux, quoique éligibles au même titre que les ONGs selon la convention de financement, ne sont porteurs de projets IREM. On peut distinguer les structures qui pérennisent leurs activités dans des zones connues via l'IREM et celles qui engagent des actions dans des régions où elles ont un faible ancrage.

Compte tenu de la nature des porteurs, les observations suivantes peuvent être faites :

- Ce sont plutôt les structures porteuses et non pas les bénéficiaires à la base qui ont pensé le projet dans la majorité des cas (pas ou peu de travaux d'identification de la demande).
- Dans la mise en œuvre des projets, les structures porteuses apparaissent souvent comme relais vers les associations et les groupements villageois existants qui étaient également ciblés par le projet. Elles ont pu dans certains cas créer des groupements sur place pour la mise en œuvre de leurs activités.
- La qualité des processus d'identification et de formulation des projets a été limitée par la faible implication des bénéficiaires ; en effet, les projets les plus participatifs se sont appuyés sur le maximum d'un diagnostic participatif préalable : c'est la cas de GREEN Sénégal ou de ADHIS (également au Sénégal) qui a embauché un consultant à cet effet. On note cependant l'insuffisante capacité des structures à conduire sans accompagnement ces diagnostics et études préliminaires.
- La participation préalable des bénéficiaires concernés aurait sans doute permis de mieux cerner les besoins en matières de technique et de formation et ainsi d'avoir des projets mieux adaptés au contexte dans lequel ils oeuvrent.
- Le processus d'identification et de formulation des micro-projets pêche aussi par la faible implication des services techniques déconcentrés, ainsi que des pouvoirs publics décentralisés locaux lorsqu'ils existent (l'avancement de la décentralisation est très variable selon les pays) ; les études préliminaires semblent avoir souvent été de qualité médiocre. Elles auraient pu, sur la base d'un échange avec ces différents partenaires conduire à une meilleure identification des besoins et des priorités sur le terrain. Elles auraient pu également préparer les accords entre le projet et les acteurs techniques et institutionnels locaux afin de faciliter la définition des implications, responsabilités et moyens dévolus à chaque partenaire pour la bonne

marche des micro-projets. L'insuffisance des études préliminaires pose question sur les capacités des structures porteuses à définir un choix de techniques adéquates pour répondre aux difficultés des populations.

- L'entrée ressources naturelles exigée par l'IREM a pu nuire à la participation et à l'intérêt des populations au montage du projet, à la différence des interventions ciblant l'économique. Dans certains pays (cas du Sénégal), des aspects de développement économique inclus dans les projets pré-sélectionnés par les porteurs ont été éliminés par la cellule technique car ils n'apparaissaient pas éligibles compte tenu des critères IREM. De ce fait, les projets finalement acceptés y ont perdu une part de leur cohérence globale et ont connu des difficultés d'exécution lorsqu'ils n'ont pas trouvé de financement complémentaire pour ces activités. A contrario, les activités économiques de valorisation des ressources naturelles considérées comme de la LCD et donc financées par l'IREM comme le maraîchage ou la plantation d'arbres à production marchande (gomme arabique) ont connu des succès relatifs et un engouement des bénéficiaires.

Dans les projets au Cap-Vert et en Guinée Bissau, la composante de valorisation économique est bien présente et souvent même la plus importante. L'IREM avait pour objet de prendre en charge les questions environnementales à l'intérieur de projets plus larges financés par d'autres sources. Le problème est l'accès à ces ressources (insuffisant ou inexistant) qui a fait que l'ensemble du financement a été demandé au FFEM.

Il est intéressant de souligner le cas particulier du Cap Vert, pays dans lequel le projet financé par l'IREMLCD a été développé par le Secrétariat Exécutif pour l'Environnement (SEPA) du Ministère de l'agriculture dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la Désertification, et où l'ONG « porteuse de projet » n'a été associée au projet qu'après son approbation.

Tableau n° 2 : Identification des structures porteuses, modes de formulation des projets IREM, choix des bénéficiaires et participation

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
BURKINA FASO				
Burkina Faso, province du Yagha ONG VDS Siège : Dori Création : 2001	Environnement Développement rural Alphabétisation fonctionnelle	Bonnes relations avec les projets et services déconcentrés de l'Etat et les autres partenaires au développement Autres bailleurs sur d'autres projets comme la Coopération française	Ministère de l'Environnement	Implication des services techniques de l'Etat (Environnement et élevage) dans la conception 40 villages bénéficiaires Phase d'exécution : le projet s'appuie sur les organisations de producteurs et collabore avec les services techniques (prestations)
Burkina Faso, Komboari, Gourma ONG ACFED/Sahel Siège : Ouagadougou Création : 1998	Activités dirigées vers les femmes : formation, encadrement, mise en place d'activités de projets, activités génératrices de revenus	Autres projets donc autres bailleurs	Membres du Conseil d'administration de l'ONG ont l'information du Ministère de l'Environnement / Approbation en 2003 ; clôturé en 2006	Actualisation d'un ancien projet axé sur le village de Komboari ; pas d'implication des bénéficiaires ni des services techniques Bénéficiaires directs : hommes et femmes du village de Komboari, Association Soalimani (féminine) en particulier L'exécution s'appuie sur les producteurs et leurs organisations Pas d'implication des services techniques ; choix peu efficaces des partenaires de mise en œuvre (forage, moulin, etc.)
Burkina Faso, province de Kourwéogo OP Tind Yalgré Siège : Boussé, Créée en 1989, reconnue en 1994	appui à la promotion des femmes rurales Amélioration de la sécurité alimentaire Développement de l'éducation et de la formation Protection et restauration du milieu naturel	1989 : c'est d'abord un groupement villageois. Elle devient une organisation paysanne d'envergure provinciale, et regroupe 22 groupements villageois de cinq départements. Autres bailleurs sur d'autres projets	Information lors d'une réunion à Ouahigouya en 2002 Envoi d'une proposition dans la foulée ; approbation en 2002, démarrage en 2003.	Pas de lien avec les services techniques déconcentrés. La proposition était préparée avant l'information sur l'IREMLCD ; mobilisation des services technique pour la mise au point de paquet technologiques pertinents 5 villages sont bénéficiaires selon le dynamisme des groupements de base et les capacités de mobilisations des ressources financières internes. Collaboration avec les services techniques pendant la mise en œuvre

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
BURKINA FASO				
Burkina Faso, département de Kayao ONG Non-Taaba (ANTD) Siège : Dapoury Création : 1985	Soutenir la dynamique de développement du monde rural et renforcer les capacités des populations démunies Protection de l'environnement et lutte contre la dégradation des terres Appui à la scolarisation des enfants Renforcement des capacités des acteurs Appui à la prise en compte de la dimension genre Information et sensibilisation sur les MST	Association provinciale (ONG) En 2001, l'association démarre ses projets d'appui dans 10 villages du département avec plusieurs partenaires financiers : ONG CPS, Solidarité Sahel, Ambassade des USA, Comité Allemand des femmes de prière	Information via les institutions du Ministère de l'Environnement, Direction de l'environnement et du cadre de vie	Préparation du projet : mission à Dapoury auprès des mandataires des Comités villageois, concertations sur les objectifs du micro-projet. Le projet s'est inscrit dans le prolongement des appuis antérieurs pour consolider les dynamiques porteuses de ces interventions. 11 villages du département sont bénéficiaires L'ANTD n'a pas pu renforcer ses propres capacités au cours du projet, ni consolider sa viabilité Phase d'exécution : la collaboration avec les services d'Etat, prévue a minima n'a pas pu se faire par manque de moyens pour prise en charge des déplacements.
CAP VERT				
Cap Vert, île de Santiago, Achada Leite, ONG Oasis Création : 1996	Oasis est née pour faciliter les contrats passés entre le ministère de l'agriculture et les associations communautaires pour la réalisation d'actions de lutte anti-érosive. Elle travaille dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'agriculture ; ▪ Appui aux activités de conservation de l'eau et du sol ; ▪ Santé des femmes ; ▪ Reforestation ; ▪ Formation en associativisme 	Oasis est une organisation des associations de producteurs ou communautaires de l'île de Santiago. Elle compte parmi ses membres 73 associations. L'essentiel de son activité est réalisée par l'intermédiaire de contrats avec le Ministère de l'agriculture. Les financements sont divers (coopération autrichienne, BAD, BADEA,)	Le Secrétariat Exécutif pour l'Environnement (SEPA) du Ministère de l'agriculture a développé des projets pour la mise en œuvre du PANE. 4 de ses projets dans 4 régions différentes de l'île de Santiago, ont été proposés à l'IREM-LCD pour financement. Seul celui d'Achada Leite a été retenu, après modification substantielle. Janvier 2005 : modification du projet Signature de la convention en juin 2005 Premier versement en Août 2005.	Projet ancien qui a été réactualisé, ce qui a été fait par le SEPA et mis à jour par la Délégation régionale du Ministère de l'agriculture à Santa Catarina. Il s'agit donc d'un projet qui a été élaboré par les structures du ministère de l'agriculture et non pas par une structure porteuse de projet (SPP) issue de la société civile. Oasis n'a été choisie pour « porètre » le projet qu'après son approbation. Les financements proviennent de 3 sources : IREMLCD ; Ministère de l'agriculture ; Concelho de Santa Catarina. Achada Leite est une communauté d'environ 140 habitants localisée au bord de la mer dans le <i>concelho</i> de Santa Catarina. Le suivi technique est réalisé par 3 techniciens, 2 de la délégation du Ministère de l'agriculture et 1 d'Oasis.

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
GAMBIE				
Gambie, North Bank Division ONG Stay GREEN Foundation Siège : Essau Création : 1996	Activités d'appui au développement rural (agroforesterie et gestion des ressources naturelles) Amélioration des pratiques culturelles et diversification des spéculations	Membre du Comité national d'appui de la mise en œuvre du PAN/LCD, piloté par le Département des forêts Autre bailleurs (Agence nationale de l'Environnement, Catholic Relief Service, British High Commission)	Information en 2000 par un consultant envoyé par le CILSS Atelier CILSS en 2002 sur la gestion des forêts en Afrique de l'Ouest ; rédaction d'un premier document de projet en 2002. Transmission au CILSS par le Département des Eaux et forêt Approbation en 2004.	L'ONG a une zone d'intervention privilégiée et a choisi avec l'IREM de prolonger et étendre ses activités déjà en cours à d'autres villages L'ONG choisi les villages bénéficiaires selon l'existence d'une structure organisationnelle capable de relayer ses actions (Comités de développement villageois notamment). 15 villages bénéficiaires, 10 écoles ; 750 agriculteurs directement, 15000 personnes indirectement
GUINEE BISSAU				
Guinée Bissau Région de Gabu Secteur de Sonaco ONG ADCTAL	Agriculture Foresterie Infrastructures sanitaires	Bien que ADCTAL se présente comme une ONG, il s'agit plutôt d'une association communautaire regroupant plusieurs villages. Seul, son président n'est pas un paysan. Organisation récente, peu de projets Collaboration avec des ONG locales, ministère de l'agriculture, OMS	Information reçue du Ministère de l'agriculture. Appui d'une ONG sénégalaise (Sahel 3000) pour l'élaboration du projet. Document final transmis au CILSS au travers du Ministère de l'agriculture courant 2003, réponse du CILSS en septembre 2003. Financement en février 2004.	La structure ne travaille que dans une régions constituée de 35 villages. Le projet est mis en œuvre sur l'ensemble des villages. ADCTAL passe des contrat avec des services techniques (agriculture, santé) pour la réalisation de certaines activités (formation appui technique). Pas d'assistants techniques payés par ADCTAL, coordination bénévole.
Guinée Bissau, région de Cacheu, secteur de Bula. ONG LVIA	Santé Education Agriculture/sécurité alimentaire Puits/maraîchage	LVIA ONG internationale. LVIA est une ONG italienne qui travaille dans de nombreux pays d'Afrique et est présente en Guinée Bissau depuis 1986. Autres financements sur ce projet : fonds propres, participation des bénéficiaires. Autres bailleurs sur d'autres projets en Guinée Bissau : UE	Approche au démarrage peu participative, extension d'un projet existant Les villages bénéficiaires du projet ont été choisis en collaboration avec la direction régionale de l'agriculture, après le démarrage du projet, au moyen de consultations avec les agriculteurs. C'est leur engagement à participer au programme à la fois financièrement et par leur force de travail qui a été déterminant dans le choix à la fois des villages et des bénéficiaires. Projet envoyé au CILSS en mai 2004 Financement reçu en janvier 2005.	Peu de collaboration avec les services techniques Projet mis en œuvre par les populations bénéficiaires appuyées par 3 assistants techniques nationaux (animateurs), qui sont coordonnés par un assistant technique expatrié. Ces animateurs interviennent chacun sur un groupe de villages (coordination et suivi des activités). Création de comités de gestion dans les villages

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
MALI				
Mali, cercle de San ONG AVDS Siège Bamako Création : 1996 Pas de représentation à Sen	GRN, Développement rural Autres activités dans des communes autour de Bamako Alphabétisation Appui scolaire	La mission n'a pas pu rencontrer les leaders de l'ONG Autre bailleurs comme l'UNICEF	Implication du PF CCD, du CONACILSS et des services techniques partenaires Envoi du document de projet au CILSS en 2003. Approbation en 2004, début du financement en 2005.	Projet conçu localement par des membres de l'ONG originaires de la commune de Dah bénéficiaire avec l'appui des cadres locaux et des services techniques, mais sans la participation des bénéficiaires ; en fait, l'ONG est peu connue, peu présente sur le terrain et la collaboration avec les services technique n'a pas bien marché. 10 villages de la commune de Dah sont bénéficiaires du projet, soit 6015 habitants ; en fait le projet n'a concerné que 5 villages et les travaux sont inachevés.
Mali, région de Tombouctou ONG AMEN Siège : Bamako ONG nationale représentée en région de Tombouctou Création : 2000	GRN Alphabétisation, fonctionnelle Encadrement scolaire Education environnementale	AMEN : Partenaire important et prestataire dans le domaine de la GRN Autres bailleurs sur autres projets Forte implantation de l'ONG AMEN dans le Cercle de Tombouctou Elle s'est appuyée sur des associations locales.	Implication du PF CCD, du CONACILSS et des services techniques dans le processus de formulation Envoi du premier document de projet en 2003 ; approbation en 2004 et démarrage en 2005	Le projet est une initiative de la représentation régionale de l'ONG AMEN ; conçu par le représentant de l'ONG en rapport avec la direction régionale de l'environnement. Les bénéficiaires sont trois associations de la commune urbaine de Tombouctou, un GIE, une association et une fraction nomade de la commune rurale de Alafia.
Mali, île Timbagoun (Bamako) OP APHN Siège : Bamako Création en 1997	GRN, aménagement de l'espace, développement rural, valorisation de la production maraîchère, arboriculture, reboisement eucalyptus, pépinières, riziculture	Le Président est le propriétaire coutumier de l'île de Timbagoun Pas d'autres bailleurs	Implication du PF CCD, du CONACILSS et des services techniques dans le processus de formulation Envoi du premier document de projet en 2003 ; approbation en 2004 et démarrage en 2005	Projet conçu au niveau local par le représentant de l'ONG en rapport avec les cadres STP/ Cadre Institutionnel Chargé des Questions Environnementales L'Association joue un rôle de coopérative et de centrale de services et de gestion ; proximité avec le groupement, mais manque de professionnalisme dans la gestion Les bénéficiaires directs sont les 105 habitants de l'île mais ce projet intéresse aussi les populations de 3 quartiers totalisant plus de 40000 habitants.

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
MALI				
Mali, Cercles de Nioro / Diéma Communes de Guétéma et Fassoubédé (Communes) ONG Woïyo Kondeye Siège : Bamako Création : 1994	Beaucoup de projets auprès des groupements féminins, alphabétisation, environnement, développement rural, activités génératrices de revenus	Autres bailleurs sur d'autres terroirs dans le domaine de l'approche genre, de la GRN et du développement rural (Projets Banque Mondiale, UNICEF,)	Le PF et le CONACILSS ont été impliqués dans les étapes de la formulation du projet Elaboration en 2003 ; financement en 2005	Certains membres de l'ONG sont originaires de Nioro Projet conçu au niveau local par un membre de l'ONG en rapport avec les services techniques et les conseils communaux Etude sur les profils socio-économiques et historique de la zone et sur la filière de la gomme arabique ; faible contenu de cette étude, inadéquation du projet aux réalités 10 villages de deux communes sont les bénéficiaires du projet ; mais le projet n'est intervenu que dans 6 d'entre eux. Phase d'exécution : le projet s'appuie sur les groupements villageois ; mauvaise collaboration avec les services techniques ; c'est à Niori que le projet a le mieux fonctionné
MAURITANIE				
Mauritanie commune de Bareina ONG ADD Siège : Nouakchott Création : 1989/1996 (reconnaissance)	Environnement : préservation couvert végétal, reconstitution, boisement, mise en défens, protection faune et flore, Appuyer aux aménagements hydrauliques et hydro-agricoles Implication des populations Communication sur ces thèmes	ONG nationale Bureau exécutif Leader charismatique ayant mis en place des réseaux d'ONG nationaux et internationaux (décédé) Autre bailleur : Coopération française (1994)	Projet formulé au début des années 2000 ; approbation en 2003	Le leader était originaire de Bareina ce projet s'inscrit dans la continuité d'un précédent projet pilote de plantation des gommiers la population de la commune/village de Bareina est le bénéficiaire du projet Phase de mise en oeuvre : création d'un comité de pilotage villageois / convention avec les services techniques

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
NIGER				
Niger, mare de Tafagou, ONG Bogou Siège : Niamey Création : 1992	L'ONG intervient dans 28 villages et 10 groupes nomades de la commune rurale du Gorouol : Promouvoir des méthodes d'exploitation agro-pastorales qui valorisent la production Susciter les initiatives novatrices permettant un développement endogène local, encourager le lien entre ces initiatives, appuyer les programmes de développement de l'Etat sur des micro-réalisations	ONG nationale dans 57 villages, des groupements villageois sont membres de l'ONG Assemblée Générale, Bureau Exécutif, SG, trésorier et secrétaire permanent. Autres bailleurs : CARITAS, SOS Sahel International, CADELTA, Coopération Suisse, PAM, Programme Spécial de la Présidence	Canal de la CNEDD/Primature et du Ministère de l'Environnement/ Membres de l'ONG présents au CNEDD Approbation en 2006	L'ONG travaille dans la région depuis sa création, avec les groupements villageois et à leur demande ; le projet est la poursuite de ses activités. 5000 bénéficiaires directs, population du terroir de Tafagou Pas d'implication des services techniques ni dans la conception ni la réalisation. Phase d'exécution : l'organisation est basée sur les relations chefferies traditionnelles
Niger, Youri, Niamey ONG Marhaba Siège : Niamey Création : 2001	Développement de l'agriculture Sauvegarde de l'Environnement, Amélioration de la santé et promotion de l'éducation	Fédération nationale, intervient dans plus de 50 villages AG, Conseil d'administration, commissaire aux comptes, secrétaire permanent Autre bailleurs sur d'autres projets/ terroirs : Programme Spécial de la Présidence, FAO, Principauté de Monaco	Information du conseil d'administration de l'ONG via la CNEDD/primature et Ministère de l'Environnement approbation en 2005	Collaboration avec les services techniques pour la formulation du projet et avec les bénéficiaires. Le projet s'inscrit dans la continuité de précédents menés par l'ONG dans la région Des membres du Conseil de l'ONG sont originaires de Youri 1 village bénéficiaire Youri, 339 personnes directement concernées, près de 25000 personnes indirectement
SENEGAL				
Sénégal, zone de Thiénéba, Thiès, ONG GREEN Sénégal Siège : Thiès Création : 2000 National	Environnement Développement rural Renforcement des capacités	ONG nationale Affiliation à des réseaux d'ONG nationaux et internationaux (CONGAD, RIOD) Existence d'autres bailleurs de cette ONG Projets sur d'autres terroirs	Réseau Environnement et Développement du Conseil des ONG d'appui au Développement (CONGAD) Participation de l'ONG à des rencontres internationales de la CCD Elaboration depuis 2002 ; financement en 2005	DP préliminaire par un consultant national et des étudiants en stage Projet dans la continuité de précédents financés par d'autres bailleurs sur la même zone. 10 villages de deux communes sont les bénéficiaires. les bénéficiaires sont des exploitants et non pas des groupements villageois Projet impliquant les élus locaux ; Financement en cours d'une deuxième phase

Pays, lieu, Type porteur / Siège/Date de création	Domaines d'intervention de la structure	Structure institutionnelle du Porteur/ Porteur local, national, international Autres bailleurs/projets	Origine/processus institutionnel et durée de formulation du micro-projet	Mode d'élaboration dont collaboration avec les services techniques Ancrage de la structure Nombre de bénéficiaires Autres
SENEGAL				
Sénégal Sagata Djolof, ONG ADHIS Siège : Dakar ONG nationale	Micro-finances Agriculture et GRN Santé et nutrition Développement organisationnel Renforcement des capacités techniques	Coordinateur de l'ONG chef de projet Pas d'autres bailleurs 34% d'appui institutionnel sur la totalité du projet IREMLCD	CONACILSS/Dakar Préparation de la requête par un consultant Après la remise du premier document de projet : un an ; approbation en 2005	DP auprès des populations par le consultant Consultation des conseils ruraux et des délégués des villages pour le choix des villages cibles et la définition/attribution des espaces Deux communautés rurales bénéficiaires : 10 villages cibles
Sénégal, ONG SOS Sahel Sénégal Siège : Dakar Création 1982 ; agrément en 1996	Secours d'urgence pour crise alimentaire Action de gestion des risques par le soutien à l'organisation des producteurs Accès à l'eau potable Restauration des terres dégradées Développement agricole Santé communautaire Education, formation Développement de la micro-finance Promotion d'activités génératrices de revenus	SOS Sahel International est créée en 1974 SOS Sahel Sénégal est une ONG nationale affilié à SOS Sahel International. SOS Sahel Sénégal a d'autres bailleurs sur d'autres projets, mais l'IREM lui a permis de sortir d'une crise institutionnelle	Février 2005 : préparation du micro-projet après information sur l'IREM par SOS Sahel France Intégration de ce projet dans le cadre du partenariat en cours de négociation depuis 2004 avec l'Association Union maraîchères des Niayes (AUMN) Rédaction par une équipe mixte SOS Sahel Sénégal et SOS Sahel France / Transmission au CILSS via l'ONC Approbation en 2006	Phase de préparation : visite de terrain sur les zone test en cours pour préparer le micro-projet ; rencontres avec des responsables des unions locales de l'AUMN 63 villages bénéficiaires dans trois zones le long de l'axe Dakar/St Louis, soit 78 000 habitants Dans la phase d'exécution, mauvais fonctionnement du partenariat avec les services techniques Forestier, absence de convention écrite

2.2. Mode de sélection et critères de choix, description des zones et des bénéficiaires

2.2.1. Modes de sélection

Du point de vue de la cellule IREMLCD

L'IREM s'est appuyé sur les ONC pour la CCD (organes nationaux de coordination) au niveau national pour relayer le projet IREM et appeler à candidature dans les pays. Ce sont généralement les Ministères de l'Environnement, via les points focaux de la CCD et les structures CONACILSS qui ont relayé l'information sur le projet. Le CILSS lors de réunions régionales portant sur l'environnement a également diffusé l'information dans son réseau. Dans quelques cas, le processus d'information est passé par les Ministères de l'agriculture (Guinée Bissau, Cap-Vert) ou les Département forestiers (Gambie).

Il était prévu que les structures porteuses candidates proposent d'abord une fiche d'identification de projet, laquelle devait faire l'objet d'une première sélection avant de passer à la rédaction complète du document de projet. A partir de la deuxième sélection de projets, ce sont directement des documents de projet qui ont été transmis à l'IREMLCD par les pays, le travail ayant été jugé largement redondant par la cellule compte tenu du niveau de détail déjà très élevé des informations de la fiche.

Lors d'une première phase, la première série de fiches des projets a été évaluée par le Comité de sélection qui se trouvait à Paris et 12 projets ont été retenus pour la rédaction du document de projet selon le canevas du rapport de présentation. Cette première sélection faite en 2002 a pu souffrir de l'éloignement physique entre le Comité de sélection et les porteurs de projets compte tenu de la difficulté d'évaluer la pertinence des fiches de projets si les informations étaient insuffisamment précises sur le contexte, ou de combler rapidement ces manques et certaines lacunes des fiches. Ce premier dispositif de sélection ne permettait pas d'effectuer aisément des allers-retours entre l'IREMLCD et les porteurs potentiels pour un suivi permettant l'amélioration des documents. Les fiches étant très détaillées, elles ont souvent été remplies de façon incomplète par les demandeurs. Le système a par la suite été abandonné en faveur d'une rédaction directe du rapport de présentation des projets par les porteurs.

Lors de la deuxième phase, l'IREM a demandé à chaque pays CILSS de pré-sélectionner cinq projets par pays. Dans la plupart des pays, le processus de pré-sélection s'est fait en concertation plus ou moins évidente entre les points focaux, les Ministère de l'Environnement et le CONACILSS. Les niveaux provinciaux et régionaux n'ont généralement pas été associés à cette pré-sélection, ce qui explique sans doute en partie le caractère national et l'ancrage institutionnel de la plupart des structures porteuses de projets IREM. Sur ce point la possibilité de financer des groupements locaux, des associations villageoises ou des organisations de producteurs n'a pas été exploitée. Au vu des rapports d'évaluation qui mettent bien en valeur le lien entre les structures porteuses et ces groupements qui sont les bénéficiaires des projets, on peut se demander si cette diversification des porteurs était réalisable sans la mise en oeuvre au sein du dispositif d'une composante importante centrée sur le soutien et l'accompagnement à la fois dans la rédaction de document de projet et dans la gestion de leur réalisation (aspects qui étaient prévus mais n'ont été développés à petite échelle qu'au profit des ONGs). Certes, les faibles moyens de communication en milieu rural (accès à internet notamment) constituaient une limite à la participation directe des structures locales et villageoises. Mais le texte de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification rappelle cependant que le soutien aux organisations de base et au renforcement de leurs capacités sont les piliers d'une lutte contre la désertification réussie.

Du point de vue des structures porteuses et des bénéficiaires

Comme indiqué, les structures porteuses sont en majorité des ONG nationales proches des cadres institutionnels de la mise en œuvre de la CCD, les membres de leurs conseils d'administration peuvent être influents, voire même travailler pour les Ministères. De façon générale, bien introduites dans les milieux en charge de la gestion de l'Environnement, elles ont bénéficié d'un accès privilégié aux informations sur l'initiative IREM et probablement de la confiance des Comités de pré-sélection ou de sélection des projets. Quelques ONGs à caractère international ont aussi obtenu des financements de l'IREM (5 micro-projets au total sont concernés), ce qui semble en contradiction avec l'objectif de soutenir les porteurs locaux, mais que la cellule justifie par l'opportunité ainsi créée, compte tenu de leurs capacités supérieures à celles des ONGs du Sud, de mobiliser des ressources importantes au profit de la LCD.

Dans les pays lusophones, la diffusion en français des informations concernant le programme ainsi que l'exigence de présenter les documents de projet en français n'ont évidemment pas facilité la participation des organisations de la société civile locales.

Les structures porteuses de projets IREM ont valorisé la connaissance qu'elles avaient des sites et populations cible. Pour la plupart, elles ont capitalisé et valorisé les acquis issus de projets antérieurs, en étendant soit leur rayon d'action, soit en s'ouvrant à d'autres techniques. Elles ont su valoriser et utiliser leur connaissance :

- de l'environnement institutionnel local : chefferies, collectivités, services techniques
- de leur connaissance des groupements et associations locales comme relais dans la mise en œuvre du projet et comme bénéficiaires principaux
- de connaissances techniques qu'elles avaient pu développé antérieurement

On peut toutefois constater que les choix de prolongation ou d'extension d'activités antérieures ainsi que la connaissance des organisations locales ont été des facteurs de réussite des projets. Là où elle a eu lieu, la mise à contribution des services techniques et de leurs compétences dans un contexte de collaboration ont également joué favorablement. Par ailleurs, le critère d'innovation qui a été introduit dans les critères de sélection des micro-projets a été le plus souvent mal compris des porteurs et des bénéficiaires, ainsi que dans les comités de sélection des pays. Au niveau technique, peu de réelles innovations ont été recensées.

2.2.2. Description des zones d'intervention et des bénéficiaires

Les zones d'intervention sont diversifiées du point de vue du milieu naturel, du peuplement et des activités pratiquées : zones pastorale, zones agricoles, zone de forêts, milieu insulaire, zone péri-urbaines, zone de littoral, bas-fonds, bassin versant, etc. Cependant, toutes les zones ciblées souffrent de problèmes préoccupants liés à la déforestation, à la raréfaction des ressources naturelles, pertes de capacité du milieu de production, et aggravation de la pauvreté des habitants. La plupart sont des zones d'insécurité alimentaire notamment en période de soudure.

Dans la grande majorité des projets, les bénéficiaires locaux sont des groupements villageois, des associations ou des unions de producteurs. Les ONG ont choisi de valoriser le cadre organisationnel existant afin de le renforcer. Les critères de choix des bénéficiaires ont majoritairement porté sur la capacité institutionnelle des bénéficiaires à prendre en charge l'exécution du projet (existence de groupement villageois, d'association) et leurs capacités à contribuer financièrement au projet.

Ce choix de s'appuyer sur les groupements existants est important car il peut permettre à la fois le renforcement de la cohésion et de la mobilisation, et l'acquisition par ces structures collectives de

compétences en matière d'organisation, gestion et de suivi de travaux, voire de comptabilité. Il favorise donc la pérennisation des actions entreprises. Cet aspect pourrait constituer un objectif à part entière des projets IREM.

Un des micro-projets financés a ciblé simultanément les producteurs et les élus locaux. Cette démarche est intéressante dans la mesure où elle donne aux élus locaux l'opportunité d'être mieux informés sur les problématiques liées à la gestion des ressources naturelles dans les territoires où ils exercent leur mandat, et leur permet une meilleure prise de décision, notamment en terme d'aménagement de l'espace.

Le nombre de villages et de bénéficiaires varie fortement d'un projet à l'autre, entre un et quarante villages. On a pu constater que les projets ayant ciblé plus de 10 villages ont rencontré des difficultés dans la réalisation de leurs objectifs. Le nombre de villages bénéficiaires doit être ajusté aux moyens, notamment humains et de déplacement dont dispose l'ONG. Dans le cas contraire, les activités se limitent à une partie de l'objectif ciblé ou restent inachevées dans l'ensemble des sites.

2.3. Mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

Pour ce qui concerne la mobilisation de co-financements, on distingue trois cas de figure principaux.

Le premier cas de figure concerne des structures porteuses de projet qui sont reliées à des ONG internationales et/ou qui sont parvenues à développer des relations de partenariat avec des ONG du Nord et des agences de coopération. Ces structures ont pu mobiliser des co-financements importants s'élevant à des dizaines, voire des centaines de millions de francs CFA (SOS Sahel Sénégal, Green Sénégal et Stay Green Foundation).

Le deuxième cas de figure concerne les structures porteuses de projet qui n'ont pas réussi à obtenir de co-financements auprès des partenaires au développement, mais ont mobilisé des moyens d'intervention supplémentaires, sous forme de contribution des bénéficiaires du micro-projet, des services techniques de l'Etat et de la structure porteuse du projet elle-même (cas de ATY, au Burkina Faso).

Le troisième cas de figure concerne les structures porteuses de projet qui non seulement ne sont pas parvenues à obtenir de co-financement, mais n'ont pas réussi à mobiliser une contribution des bénéficiaires finaux (c'est notamment le cas de AHDIS au Sénégal). Contrairement aux règles du programme, IREMLCD est alors l'unique financeur du projet.

A noter que la mission d'évaluation n'a disposé que des budgets prévisionnels des micro-projets et non des états des dépenses détaillées par activité réalisée et ventilées selon les différentes contributions.

2.4. Modalités de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévus

La mise en œuvre des projets a pâti de la faiblesse du suivi-évaluation. Des indicateurs de suivi-évaluation sont pourtant indiqués dans les documents de projet, mais ils semblent refléter davantage une procédure à respecter pour le montage du dossier qu'une démarche bien comprise ; en réalité, les indicateurs proposés sont parfois peu pertinents et difficiles à recueillir et le système de suivi-évaluation a rarement été mis en œuvre, même quand des protocoles de suivi avaient été définis. En effet, les personnes en charge de la réalisation de ce suivi ou du relevé des données

pertinentes n'ont pas compris leur importance ou n'ont pas été à même de remplir cette mission. Ceci pose le problème de la capacité des ONG et des animateurs ou des responsables de groupement à suivre, collecter et à rendre compte de leurs activités de façon régulière.

Les ONG ont dans l'ensemble été réticentes à faire intervenir en ce sens les services techniques, peut-être par manque de moyens. Les animateurs ou techniciens qui avaient la charge du suivi-évaluation n'ont pas su le mettre en œuvre, en plus de leur travail de formation ou d'encadrement des activités.

Ce point est important car seul un suivi-évaluation de qualité permet de faire l'état des lieux général d'un projet, de juger de sa cohérence dans la mise en œuvre et au besoin de le réajuster. Le suivi-évaluation donne une appréciation sur les activités conduites dans la durée et sur leurs impacts de façon précise et favorise la recherche de nouveaux financements.

3. Analyse des résultats

3.1. Bilan des réalisations physiques et immatérielles effectuées

Le tableau n° 3 présente un récapitulatif des réalisations menées dans les micro-projets évalués. Celles-ci ont été distinguées selon une classification en 7 rubriques : i) aménagement et restauration des terres (ouvrages physiques pour la CES-DRS, etc.) ; ii) plantations et boisements (mise en place de pépinières, plantation et gestion des plantations) ; iii) diffusion de foyers améliorés ; iv) interventions dans le domaine foncier (appuis aux commissions foncières, autres actions de sécurisation ; v) appuis à la production agricole et au maraîchage ; vi) réalisations pour améliorer la gestion de la fertilité ; vii) autres réalisations (formations, stockage, transformation, équipements villageois).

Tableau n° 3 : Bilan des réalisations

Nom du Microprojet / Localisation	Aménagement & restauration terres	Plantations & boisement	Foyers améliorés	Foncier	Agriculture & maraichage	Fosses fumières & compost.	Autres actions
Projet de Récupération des sols et d'adduction d'eau potable au profit des femmes de Komboari (Village de Komboari) BURKINA	75 ha de sites anti-érosifs soit 100% des prévisions 15 ha de bas-fond aménagés	Activité non prévue	Activité non prévue	2 études prévues et réalisées 169 parcelles délimitées dans le bas-fond dont 30% pour les femmes	Activité prévue, non encore réalisée	30 fosses stabilisées 60 creusées soit 60% des prévisions	Adduction d'eau avec 1 château et 1 pompe électrique inadaptée 1 moulin installé non fonctionnel décortiqueuse de riz non installée Voyages d'études réalisés
Projet Na Buk Weogo «pour une gestion durable des ressources naturelles (Dapoury, Burkina Faso) BURKINA	330ha de SAE	3 pépinières				505	
Projet de restauration de l'environnement et conservation des sols, province du Kourweogo ATY BURKINA	93 ha de cordons pierreux	5 ha de plantations	494 (420)			396	
Projet Sécurisation et Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha (40 vill de la Province) BURKINA	50 ha de sites anti-érosifs soit 50% des prévisions	Activité programmée non encore réalisée	Activité non prévue	Identification et matérialisation des 2 zones de pâture et des 6 gommeraires. Prévision de réglementation de gestion sous l'égide des autorités administratives et communales.	Activité non prévue	Activité non prévue	Voyages d'études réalisés Réunions de sensibilisation et de formation pour les filières gomme arabique et miel
Projet de développement agro-sylvo-pastoral d'Achada Leite CAP-VERT	amélioration de pâturages, reforestation Lutte contre l'érosion, CES, réalisation de seuils Aménagement de bas-fonds (pompage et irrigation goutte à goutte)	Production de plants			Irrigation Poste de vente d'intrants		Formations Transformation des produits agricoles Amélioration de l'élevage (races « améliorées »)

Nom du Microprojet / Localisation	Aménagement & restauration terres	Plantations & boisement	Foyers améliorés	Foncier	Agriculture & maraîchage	Fosses fumières & compost.	Autres actions
Lower Nuimi environmental and natural resource management – Phase 2 (North Bank Division) GAMBIA		Aménagement de 45 ha de jardins maraîchers / vergers 1 pépinière centrale clôture de 29,5 ha de vergers					
Projet de développement de la zone de Mafanco GUINEE BISSAU	Aménagement de rizières dans les bas-fonds (15 ha)	4 forêts communautaires délimitées (100 ha)	10 femmes relais formées, 55 foyers construits		13 sites maraîchers (780 femmes) matériel distribué 180 ha de maïs		9 séminaires de formation en aménagement de forêts 12 campagnes de sensibilisation VIH SIDA
Projet de valorisation des systèmes agricoles de bolanhas GUINEE BISSAU					12 puits maraîchers construits, 14 villages produisent (350 personnes pour 3 ha au total), 9 bolanhas construites ou récupérées (460 personnes pour 490 ha)		5 magasins de stockage construits, 4 en construction
Projet d'Aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles de l'île de Timbagoun (Commune 2 du district de Bamako) MALI	Réalisation de 1km de berge sur 1,5km de prévision / 83% de réalisation	10.000 plants produits et repiqués / 100% de réalisation 5 ha en agrumes et en manguiers / 100% de réalisation	Activité non prévue	Concession rurale en négociation avec les autorités pour la transformation en titre foncier	Réalisation de 3,5ha pour le maraîchage / réalisation 100%	Prévision de 90 fosses compostières avec la jacinthe d'eau / Pas de réalisation	Organisation des femmes au niveau des parcelles de maraîchage.
Appui au Reboisement et à la Réhabilitation du Gommier dans les communes de Guétéma et Fassoudébé (Cercles de Nioro et Diéma) MALI	Actions prévues non réalisées	3008 plants de réalisation/ 30000 de prévision / 10% 1 pépinière centrale prévue et réalisée 4 pépinières villageoises / état de trace. Echec des semis directs des gousses de gommier Arboriculture prévue / non réalisée	Action prévue non réalisée	Prévision de site de gommier / Pas de réalisation	Activité réalisée mais état de trace	Action non prévue	Etude réalisée sur la gomme arabique dans le cercle de Nioro. Réalisation d'un centre équipé de formation pour l'association des femmes à Nioro Réunions de formation des élus et des villageois sur l'arboriculture, la foresterie et la maraîchage

Nom du Microprojet / Localisation	Aménagement & restauration terres	Plantations & boisement	Foyers améliorés	Foncier	Agriculture & maraîchage	Fosses fumières & compost.	Autres actions
Projet de Promotion de l'Agroforesterie rurale féminine dans la commune rurale de Dâh (cercle de San) MALI	Actions non prévues	Réalisation de 3ha d'agroforesterie/ rôniers pour 3 villages / 30% de réalisation 2 périmètres maraîchers réalisés en haie vive / prévision sur 10 périmètres. 3 pépinières réalisées / 1 fonctionnelle/ 10 en prévision	Action prévue non réalisée	Activité non prévue	Réalisation de 5 périmètres maraîchers / 10 en prévision/ 50% / 4 puits inachevés sur 5 / 0 production maraîchère	Activité non prévue	Installation d'une presse de karité /non réalisée Formation des bénéficiaires / agroforesterie et les pépinières/ non réalisée
Projet de Production de bois et de Restauration des Pâturages dunaires (cercle de Tombouctou) MALI	Restauration des pâtures/ 1 puits réalisés / motopompe / travaux avec résultats négatifs	25ha réalisés/30 en prévision / 83% Taux de réussite moyen du reboisement de l'ordre de 60%	Activité non prévue	Cession des périmètres maraîchers en concessions rurales	5 puits réalisés avec équipement en motopompe Activité à consolider lors des campagnes futures.	Activité non prévue	Réunions de sensibilisation et de formation des bénéficiaires
Projet de réhabilitation d'un espace communautaire dégradé (Bareina) MAURITANIE		1 pépinière (80plants) Aménagement 1 ceinture verte (fixation de 2 dunes) Mise en défens de 40 ha					
Projet de Traitement du Bassin versant et du kori de Youri (Village de Youri) NIGER	906 banquettes réalisées sur 151 ha / 120ha de prévision / 125% de réalisation 7 350 tranchées (22 ha) sur 80 ha de prévision / 30% de réalisation 1 seuil en gabions de 45 m Et 18 épis de gabions 25 seuils en pierres (réalisation de 50%)	1 pépinière prévue et réalisée Mise en place d'une pépinière 20995 plants plantés (144 ha) / prévision de 42480 arbres / réalisation de 50%	Activité non prévue	Activité non prévue	Activité non prévue	Activité non prévue	Réunions de sensibilisation et d'organisation des groupements villageois
Projet d'Aménagement de la mare de Tafagou (village de Tafagou) NIGER	121 ha de réalisation / 151 ha de prévision (720 banquettes et 37800 demi-lunes) Taux de 80% 8 petits seuils réalisés / taux de 5%	Activité programmée non encore réalisée	Activité non prévue	Activité non prévue	Activité non prévue	Activité non prévue	Réunions de sensibilisation et d'organisation des groupements villageois

Nom du Microprojet / Localisation	Aménagement & restauration terres	Plantations & boisement	Foyers améliorés	Foncier	Agriculture & maraichage	Fosses fumières & compost.	Autres actions
Programme d'appui à la lutte contre la désertification (région de Thiès) SENEGAL		21,6 ha de bois villageois 10 ha de plantations d'Acacia Sénégal 4.170 m de haies vives				10	
Projet communautaire de restauration de la biodiversité et de sécurité alimentaire (Arrondissement de Sagata Djolof) ADHIS SENEGAL		10 pépinières					10 km de pare-feux
Projet de restauration et gestion intégrée de la bande de filaos du littoral Nord SENEGAL		6 pépinières Délimitation de 180 ha de plantations en cours d'exploitation / régénération				Volet fertilisation et fosses compostières	

3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action

Ce chapitre présente la synthèse des appréciations portées, par rapport aux critères d'évaluation, sur les résultats techniques, socio-économiques et environnementaux obtenus. Il est organisé en regroupant les actions selon les catégories de champ technique d'intervention utilisées dans le tableau n° 3.

3.2.1. Aménagement des terres agricoles, sylvoles et pastorales

Contenu

50% des projets IREM/LCD ont une composante en aménagements physiques. Les actions appuyées dans le cadre de ce champ d'intervention sont diverses et ont trait aux réalisations suivantes :

- Appui en équipements et matériels pour la réalisation des actions (pioches, piques, pelles, gants, ...)
- Appui en équipements pour la collecte et le transport dans le cadre des actions de CES (conservation des eaux et des sols) et DRS (défense et restauration des sols) : cordons pierreux, banquettes, 1/2 lunes, diguettes, digues, seuils pour les traitements de ravines ;
- Appui technique en encadrement compétent pour la réalisation des travaux d'aménagement et de restauration des terres ;
- Scarification des glacis au niveau des terres pastorales et restauration de pâturage dunaire à partir d'un point d'eau;
- Actions de traitement et de protection des berges avec des seuils en gabions et en plantations d'arbres ;
- Aménagement de bas-fonds ou de zones de mangrove pour la riziculture.

Les projets ont pris en charge les équipements et les matériels de chantiers et participé aux frais de transports des moellons et des pierres et aux moyens à mobiliser pour assurer l'encadrement des activités.

Principaux constats

On observe des variations importantes en terme de réussite des projets d'aménagements. Les principaux constats sont les suivants :

- Dans certains cas (*cash for work* au Niger, VDS Burkina Faso) une bonne cohésion sociale et un encadrement adapté ont permis une forte mobilisation des bénéficiaires dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre ; les réalisations faites sont importantes et répondent de façon satisfaisante aux normes techniques ;
- Dans d'autres cas (certains projets au Burkina Faso), des résultats limités liés à une maîtrise insuffisante des techniques par les producteurs et lorsque les actions à fort contenu technique ne sont pas encadrées de façon satisfaisante ;
- L'absence de rémunération du travail, sous forme de vivres ou d'argent, limite la mobilisation des communautés lorsqu'il s'agit d'aménagements très exigeants en main d'œuvre et qui ne présentent pas de résultats économiques immédiats.

L'approche « cash for work » a permis au niveau des bénéficiaires de réduire l'exode et de créer des revenus additionnels permettant de mieux gérer la période cyclique de soudure alimentaire (cas des 2 projets au Niger).

Pertinence des actions

Par rapport aux enjeux de pression foncière et de dégradation sur les ressources naturelles, de restauration des parcours et des habitats, les actions appuyées sont pertinentes et cadrent bien avec les préoccupations des bénéficiaires. Ces actions répondent aussi bien aux objectifs de développement des divers pays et s'insèrent dans les PAN/LCD. Au Niger, le Programme Spécial de la Présidence intervient à peu près suivant la même approche que le programme IREMLCD.

Il est cependant souhaitable d'impliquer plus amplement les acteurs et les bénéficiaires à la base dès la conception du projet. Dans le cadre de la restauration des pâturages dunaires (Mali), le choix technique n'était pas pertinent (implantation avec arrosage à partir d'un point d'eau au lieu d'ensemencer directement lors des premières pluies), ce qui souligne la nécessité de faire valider les choix techniques conjointement par les techniciens et les bénéficiaires.

Efficacité des actions

Il semble trop tôt de dire que les résultats attendus en terme de GRN et de LCD ont été atteints, car il faut se placer dans le temps. Cependant par rapport aux indicateurs de réalisation, les résultats sont satisfaisants. Certains investissements méritent un suivi régulier, notamment après les effets des pluies, ceci permet aux bénéficiaires de revenir sur les travaux d'entretien ou de consolidation.

Avec les premières pluies, on constate que plusieurs activités ont eu les résultats en terme de récupération des eaux de ruissellement, de freinage de l'érosion et de fixation des sols. Ces résultats sont à consolider année après année afin que les ressources naturelles reviennent de façon progressive.

Efficiace

Dans l'ensemble, les moyens mis en œuvre pour la réalisation des aménagements physiques ont été correctement utilisés pour les résultats atteints. La bonne efficacité sur les projets *cash for work* est liée à la forte motivation des bénéficiaires (même si une partie de leur revenu était retenue en terme de contrepartie de leur apport au projet).

Impact – Durabilité

Il y a une certaine variation de l'impact des projets en fonction des pays, des régions et des communautés concernées. En ce qui concerne les effets socio-économiques visibles à court terme, on peut retenir :

- L'accès aux revenus monétaires, grâce à la rémunération reçue après la réalisation des travaux ;
- L'amélioration de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet. Les hommes et les femmes peuvent ainsi payer des céréales et subvenir aux besoins de la famille ;
- La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille ;
- La constitution de fonds de roulement (au niveau des groupements) à partir de la location ou de l'utilisation des équipements et matériels aux producteurs. Ces fonds permettent de prendre en charge les aspects de fonctionnement et de renouvellement des équipements et matériels.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les principales ethnies et les groupes socio-professionnels. Dans les cas

où l'approche genre a été bien ciblée, les femmes ont eu un accès ponctuel à la terre pour mener des activités de production et avoir des revenus.

Le programme IREMLCD, à travers certains projets a permis le renforcement des capacités des bénéficiaires et des ONGs porteuses de projets. On peut retenir entre autres :

- La capacité technique pour la conception et la réalisation des investissements (cordons pierreux, banquettes, tranchées, ½ lunes, diguettes, seuils, plantations des berges, seuils et gabionnage, ...) Il y a une formation pratique sur le tas qui profite a priori aux acteurs.
- L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de travail en équipe sous l'égide de l'Ong.

De façon pratique, lorsque les relations de collaboration et de partenariat étaient bonnes, les services techniques de l'Etat ont contribué à la bonne réussite des actions à travers l'encadrement des activités et l'appui conseil auprès des projets.

L'impact de ces activités à plus long terme sur le revenu, la sécurité alimentaire ou la préservation des ressources naturelles est difficile à évaluer, car les projets sont souvent encore en cours ou bien viennent d'être achevés. Les zones de mangroves aménagées, par exemple, ne deviennent aptes à la culture du riz qu'au bout de 2 ou 3 ans, le temps que la salinité du sol diminue. On ne pourra donc se rendre compte de leur impact sur les revenus des familles que dans quelques années.

Si au niveau individuel, la durabilité et la poursuite des actions peuvent être acquises, au niveau communautaire la situation est plus complexe, surtout si l'on tient compte des risques de développement d'une forme d'assistanat liée à l'approche « cash for work ». Au Niger, pour l'ensemble des bénéficiaires et des porteurs de projet cette approche semble être la seule qui ait donné de bons résultats pour les actions de lutte anti-érosive, de traitement des koris et des ravines. Au Mali comme dans le Sahel burkinabé, cette approche est fortement demandée par les bénéficiaires réticents à engager gratuitement leur force de travail sans l'assurance de pouvoir en tirer profit à leur niveau. Il y a une réflexion à mener sur la prise en charge de ces aménagements : infrastructures publiques nécessitant des travaux collectifs rémunérés ou aménagements privés servant les intérêts des exploitants. En fonction des pratiques de certains intervenants dans le domaine de la GRN et de la LCD, un effort de coordination est nécessaire afin d'harmoniser les approches et politiques d'intervention au moins au niveau d'un même pays.

La durabilité des aménagements réalisés va dépendre fortement de la capacité des individus ou des communautés à les entretenir. Si pour leur réalisation, les personnes ont pu être mobilisées par l'intérêt immédiat de la rémunération en vivres ou en espèces, les entretiens périodiques dépendront, eux, exclusivement de l'intérêt que les « bénéficiaires » auront trouvé à l'aménagement.

3.2.2. Plantations, boisements, arboriculture, agro-foresterie

Contenu

Ce champ d'intervention intègre une gamme diversifiée d'actions qui concernent la mise et la gestion de plantations : création de pépinières, plantations agro-forestières, restauration de gomméraires, fixation végétale de dunes, exploitation/régénération de parcelles forestières, définition de règles d'usage des ressources forestières et enrichissement de massifs forestiers dégradés. De façon générale, les appuis du Programme IREMLCD se traduisent par : (i) la

fourniture de clôtures, de semences et de petit matériel ; et (ii) la rétribution de la main-d'oeuvre mobilisée pour l'entretien des pépinières et la plantation (cas du micro-projet de Bareina).

Principaux constats

Les résultats obtenus dans les situations évaluées sont contrastés. Les activités de mise en place de plantations effectuées par certains micro-projets se sont soldées par un échec (abandon de pépinières, absence de reprise après plantation, etc.) tandis que celles développées par d'autres ont enregistré des résultats relativement satisfaisants (présence de plants avec des taux satisfaisants de reprise pour l'instant). Ces résultats ne sont pas liés uniquement à la stratégie d'intervention (mise en place de plantations individuelles ou collectives). Par exemple, l'option en faveur de la mise en place de plantations individuelles a conduit à des taux de réussite relativement élevés dans le cas des parcelles embocagées appuyées par Green Sénégal. Mais elle s'est traduite par un échec dans le cas des rideaux de brise-vent que ADHIS cherche à promouvoir à Sagata Djolof (Sénégal).

Pour ce qui concerne les plantations collectives, les résultats sont satisfaisants dans plusieurs cas de figure : parcelles agro-forestières appuyées par Stay Green Foundation (Gambie), opérations d'exploitation/régénération des parcelles de filaos soutenues par SOS Sahel (Sénégal) et implantation d'une ceinture verte à Bareina par l'Association pour le Développement Durable (Mauritanie). En revanche, l'aménagement de ce type de plantations se heurte à de sérieuses difficultés à Sagata Djolof (échec des pépinières communautaires et réticence des populations à s'engager dans une opération de reboisement communautaire).

Pertinence des actions

La pertinence des actions de plantation, boisement et arboriculture est fonction du contexte d'intervention de la zone concernée et de la perception que les acteurs ont des défis qui les interpellent.

S'agissant du renouvellement de la bande de filaos dans la zone des Niayes (Sénégal), on constate que les populations ont pris conscience du fait que cette régénération des plantations est indispensable pour le maintien des activités économiques qu'elles exercent dans la zone des Niayes. L'option consistant à impliquer les populations locales dans le renouvellement de la plantation de filaos comporte des avantages importants liés à : (i) la modification de la perception de la plantation non plus comme un domaine forestier de l'Etat, mais comme une forêt villageoise ; et (ii) la génération de revenus liés à l'exploitation des ligneux ; et (iii) la réduction de l'ampleur de l'exploitation clandestine des ressources ligneuses.

Dans la zone d'intervention de SGF (Gambie), la mise en place de plantations agro-forestières suscite un réel intérêt parce que les groupements féminins ont pu ainsi avoir des parcelles aménagées qui constituent un patrimoine sur lequel des droits fonciers leur sont formellement reconnus. Si cette initiative est perçue comme pertinente par les populations, ce n'est pas seulement parce que les groupements ont acquis des droits fonciers, mais aussi pour des raisons économiques. En effet, la plantation d'anacarde favorise l'émergence d'une nouvelle filière porteuse, ce qui est susceptible de compenser les pertes de revenus engendrées par la régression de la culture de l'arachide (à la condition que le cours de la noix de cajou, actuellement défavorable, permette une rémunération suffisante).

Pour ce qui concerne les plantations agro-forestières que Green Sénégal appuie, la motivation des paysans est liée à la recherche de revenus monétaires, à travers la plantation d'arbres fruitiers et la production de henné.

En Mauritanie, l'aménagement d'une ceinture verte sur les dunes qui surplombent la commune de Bareina est perçue comme une initiative pertinente par les populations locales, parce qu'elle constitue un rideau protecteur du cadre de vie. Par-delà sa fonction de protection du cadre de vie, la ceinture verte a aussi une fonction économique liée à la création d'une filière porteuse, avec la gomme arabique.

En revanche, dans la zone d'intervention de ADHIS (Sénégal), les comités mis en place, dans le cadre de l'exécution du micro-projet, accordent peu d'intérêt aux pépinières communautaires dont la durabilité est problématique, à cause de la mauvaise qualité des clôtures. Cette activité ne constitue pas une préoccupation prioritaire des villageois qui considèrent que, pour être utiles, les appuis doivent porter sur l'élevage (embouche), la mise en place d'infrastructures hydrauliques et le maraîchage. Elles s'étonnent que l'on puisse se focaliser sur l'aménagement de rideaux de brise-vent dans une zone où l'agriculture n'occupe pas une place centrale dans les systèmes de production.

En Guinée Bissau, la déforestation est intense et provoque une forte diminution de la biodiversité. La création de forêts communautaires, dont les villages définissent des règles d'usage et se portent garant de leur respect, est pertinente pour promouvoir localement des zones de préservation.

Efficacité des actions

Des contraintes repérables à différents niveaux tendent à limiter l'efficacité des actions de plantation mises en œuvre dans le cadre des micro-projets.

S'agissant des parcelles embocagées aménagées dans la zone d'intervention de Green Sénégal, les résultats sont affectés négativement par deux facteurs essentiels : (i) les difficultés rencontrées pour clôturer les parcelles et assurer les apports d'eau suffisants en saison sèche ; et (ii) les attaques des rongeurs et des termites qui entraînent des mortalités importantes.

Au niveau de la zone d'intervention de SOS Sahel (Sénégal), les membres des unions forestières et des groupements villageois considèrent que la prise en charge de la régénération suppose que l'exploitation forestière génère des revenus suffisants pour couvrir les frais liés à la conduite des opérations. Or, la densité très variable des ligneux induit des niveaux de recettes d'exploitation inégaux. Certaines parcelles sont relativement dégarnies à cause de la présence de dunes élevées et/ou de coupes illicites. Les groupements tributaires de telles parcelles se retrouvent face à des difficultés parce que les recettes générées par l'exploitation ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation et de reboisement.

Pour ce qui concerne le cas spécifique de SGF (Gambie), on constate que les écarts sont positifs entre les prévisions et les réalisations. En effet, les objectifs fixés pour la mise en place de plantations agro-forestières ont été dépassés de près de 50%. Ce dépassement de l'objectif initial s'explique par deux facteurs essentiels : (i) les villages cibles ont atteint un niveau de réalisations plus élevé que celui qui leur était fixé ; et (ii) l'ONG a bénéficié d'un soutien financier complémentaire qui n'était pas escompté au départ ; ce qui a permis d'étendre la zone d'intervention à trois nouveaux villages.

En Guinée Bissau, 4 forêts communautaires ont été mises en place, totalisant 100 hectares. Cela correspond à un taux de réalisation de 40% du nombre de forêts communautaires à mettre en place, aucun objectif n'ayant été fixé en terme de surface conservée. Il faut toutefois considérer qu'il s'agit là d'un processus assez lent, qui demande souvent des négociations entre villages, et qui continue au-delà du terme du projet. Son efficacité doit donc être considérée comme bonne.

Efficiace

Globalement les résultats obtenus sont à la mesure des ressources mobilisées dans le cadre de la mise en place des plantations. Il y a toutefois une exception qui concerne les activités réalisées dans la zone d'intervention de ADHIS. En 2006, il n'y a pas eu de production au niveau des pépinières qui ont été implantées tardivement. De l'avis des techniciens rencontrés par la mission, il est peu probable que ces pépinières puissent produire à temps des plants en vue de la campagne de reboisement de 2007. Lors de l'hivernage de 2006, les 13.000 plants offerts par le Service forestier n'ont pas pu être entretenus par les comités de gestion villageois. Dans sept des dix villages de la zone d'intervention, ces plants ont été asséchés sur leur lieu de stockage ou sont tous morts après leur plantation.

Impact et durabilité

Au niveau des micro-projets retenus dans l'échantillon, la mission n'est pas en mesure d'évaluer l'impact écologique des plantations, compte tenu de leur jeune âge. C'est le cas par exemple des plantations faites dans les zones d'interventions de SOS Sahel Sénégal, Green Sénégal, ATY (Burkina Faso) et SGF (Gambie). Dans ce dernier cas de figure, il convient de souligner que l'impact environnemental des réalisations revêt, aux yeux des populations, moins d'importance que les résultats économiques escomptés.

La mission ne dispose pas de données permettant d'évaluer l'impact économique des micro-projets, et cela pour deux raisons : 1) les acteurs et les groupements impliqués dans les activités de production (cueillette de gomme arabique, exploitation de bois de filaos, etc.) n'ont pas établi une situation de leurs comptes d'exploitation ; 2) les espaces forestiers n'ont pas encore été mis en exploitation.

La plupart des structures porteuses de projet n'a pas encore développé de réflexion approfondie sur les perspectives de pérennisation des activités qu'elles mènent, notamment à cause de l'absence d'une concertation réelle avec les groupements villageois. Toutefois, certaines activités de plantation entamées se poursuivent déjà ou vont se poursuivre parce qu'elles présentent un intérêt qui justifie que les populations acceptent d'y investir leur force de travail et/ou leurs ressources financières (notamment fixation des dunes⁶ à Bareina, plantations agro-forestières dans les zones d'intervention de Green Sénégal et de SGF).

En Guinée Bissau, il est difficile de parler de d'impact immédiat des forêts communautaires sur les conditions de vie des populations. Pour l'instant, il s'agit essentiellement d'une contrainte, d'un investissement que les communautés sont en train de réaliser et dont elles ou leurs enfants pourront cueillir les fruits dans l'avenir. A moyen terme, l'impact sur les conditions de vie peut être non négligeable, au travers de la production d'un certain nombre de plantes utiles pour l'alimentation, pour soigner des maladies ou pour fabriquer des objets. La possibilité de vendre à l'avenir une partie des ressources produites par la forêt (fruits notamment) n'est pas exclue. En revanche, les forêts communautaires ont un impact évident sur les ressources naturelles : en préservant certaines forêts du déboisement, les communautés créent une réserve de biodiversité qu'ils essaient d'enrichir petit à petit. La chasse y étant interdite, ces forêts sont également des refuges de faune.

⁶ Dans le cas des fixations de dunes, l'action peut trouver une justification initiale dans le fait de contrer la menace d'ensablement (perte de terres et destruction des habitations, etc.) plutôt que dans un argument économique, la production commercialisable exigeant plusieurs années d'investissement préalable. A Bareina, ADD avait bénéficié en 1994 d'un précédent projet dont les interventions ont permis qu'une coopérative féminine puisse depuis cette date collecter 10 tonnes de gomme par an, ce qui constitue une incitation claire pour les nouvelles actions.

3.2.3. Diffusion des foyers améliorés

Contenu

Les réalisations consistent dans ce cas à former les femmes et à appuyer l'équipement d'un certain nombre de ménages ruraux dans les villages ciblés par le micro-projet en dispositifs améliorés de cuisson permettant une économie de bois de chauffe et, en conséquence, une préservation des ressources ligneuses locales ainsi qu'une économie de temps passé à collecter du bois.

Deux actions en matière de foyers améliorés ont été évaluées. L'une a été menée dans le cadre d'un micro-projet porté par une association de groupements paysans dans la zone de Bousé au Burkina Faso et l'autre a eu lieu en Guinée Bissau. Les financements concernaient des services d'animation et de formation pour la diffusion de la technique du foyer en banco (indemnités, déplacements) ainsi que certains matériels pour appuyer la fabrication.

Appréciation générale

A Bousé, l'organisation paysanne porteuse du projet a assuré la formation d'un noyau de 25 formatrices favorisant ainsi la construction de près de 420 foyers améliorés dans les cinq villages cibles. Des femmes de certains villages limitrophes ont également bénéficié de l'appui des formatrices relais pour être initiées aux techniques de construction et d'entretien des foyers en banco. Les appréciations recueillies sur le terrain sont favorables.

En Guinée Bissau, l'organisation porteuse du projet a formé une dizaine de vulgarisateurs chargés d'enseigner la technique dans les villages du projet. Toutefois, seuls 55 foyers améliorés ont été construits.

Pertinence et cohérence

L'objectif annoncé est la préservation de l'environnement de façon globale. Les projets de développement rural intervenant dans la zone du Plateau central du Burkina ont assuré de longue date la vulgarisation et la diffusion des technologies appropriées de cuisson dans le but de : (i) réduire la pénibilité des travaux ménagers ; (ii) mieux maîtriser la demande en combustible ligneux ; et (iii) améliorer les conditions de vie des femmes de la zone. L'utilisation des foyers améliorés à la place des foyers traditionnels permet également : (i) d'aider les ménages ruraux à réaliser des économies en énergie ; (ii) de réduire la prévalence des maladies liées à la pollution provoquée par les fumées ; et (iii) de réduire la pression sur les ressources forestières.

La situation en matière de disponibilité des ressources en bois de chauffe et l'objectif d'en assurer le renouvellement sans dégradation à terme de façon à faire face aux besoins des populations rendent ces actions pertinentes dans le principe, et les activités proposées sont cohérentes avec une hypothèse de non connaissance et/ou non maîtrise de la technologie proposée. Au Burkina, on peut cependant se demander pourquoi il est nécessaire de poursuivre les efforts de vulgarisation et les subventions à la mise en place de techniques connues dans la zone et dont l'adoption devrait logiquement avoir déjà gagné l'ensemble des villages, l'intérêt économique de l'investissement pour les ménages étant théoriquement assuré. Une réflexion plus approfondie sur la base des expériences passées aurait été judicieuse afin de confirmer la pertinence de l'action dès sa conception. En Guinée Bissau, on peut par contre se demander si la forte disponibilité en bois ne limite pas la pertinence de cette innovation technique.

Efficacité

Le nombre de foyers réellement opérationnels dans les sites burkinabè n'est pas connu, mais en Guinée Bissau, aucun foyer amélioré n'était fonctionnel dans les villages qui ont été visités, tous ayant été détruits par les pluies. Les informations sur l'utilisation effective des foyers mis en place

et leurs conséquences concrètes n'ont pu être recueillies. L'appréciation de l'efficacité des foyers nécessiterait d'estimer les effets obtenus, notamment grâce à la quantification de la diminution des quantités de bois consommées.

Les entretiens réalisés indiquent que les ménages de la zone conservent les foyers «3 pierres» traditionnels pour les marmites de grande taille, alors que les foyers améliorés sont utilisés pour la préparation des repas quotidiens. Evoquant les avantages comparatifs des foyers améliorés, les femmes mettent l'accent sur le fait que : (i) la consommation de bois est plus faible ; (ii) le feu ne déborde pas et reste concentré ; et (iii) la marmite bout plus vite. Cependant, la non diffusion spontanée des foyers améliorés peut être liée à l'insuffisance de la technique proposée (durée de vie limitée, faible intérêt pour les gros foyers hormis sur les marchés pour le dolo) pour répondre aux besoins et exigences des cuisinières, compte tenu de l'enjeu social très fort dans le fait de savoir cuisiner/nourrir sa famille pour les femmes dans ces régions.

On notera que l'absence d'analyse de départ sur la nature des espèces ligneuses utilisées et leur dynamique d'évolution (raréfaction, expansion...), sur les distances à parcourir par les femmes pour s'approvisionner, sur la disponibilité et le coût d'opportunité de la main d'œuvre pour la collecte du bois... ne permet pas non plus une analyse qualitative de l'action menée.

Effizienz

Les informations manquent pour effectuer une analyse précise de l'efficacité de ces actions. On relève cependant que les résultats moyens engagés semblent relativement importants par rapport aux résultats quantitatifs atteints.

Impact et durabilité

Sur le site visité au Burkina, le foyer amélioré en banco semble être bien adopté par les femmes rurales de la zone. Toutefois, comme indiqué, la taille du modèle diffusé n'est pas adaptée pour les grandes marmites qui servent pour la préparation des plats lors des cérémonies et pour la cuisson de la bière de mil (l'impact est donc limité en ce sens qu'une part de la cuisson doit encore faire appel à la technique traditionnelle). Par ailleurs, la durabilité des réalisations physiques mises en place dans le cadre de l'action est limitée par le fait que les cuisines sont à l'air libre et que les foyers exposés à la pluie se dégradent et doivent être reconstruits chaque 2 ou 3 ans, voire avant dans les régions de forte pluviométrie.

En termes de perspectives, le renforcement de la diffusion des foyers améliorés et la généralisation de leur usage supposent donc que soient menés des efforts de diversification des techniques (durabilité, meilleure adaptation aux différents usages -le foyer fermé en banco présente notamment pour les femmes des difficultés de surveillance de la puissance du feu par rapport aux foyers « trois pierres »...) vulgarisées, sur la base d'un suivi technique plus affirmé et de l'échange d'expériences avec les utilisateurs de la technique dans d'autres zones et auprès d'autres opérateurs de développement engagés sur ce type d'intervention.

3.2.4. Actions portant sur le foncier

Contenu

Il s'agit principalement d'actions visant à garantir la sécurisation foncière des producteurs ruraux, en particulier les femmes (parcelles de bas-fonds ou maraichères) à encourager la délimitation des zones de parcours et des gomméraires, et de susciter des concertations autour de règles de gestion de ces espaces. Les actions des micro-projets appuyés par l'IREMLCD portent sur : (i) la réalisation d'études sur les pratiques foncières en vigueur ; (ii) la réalisation d'études sur

l'organisation sociale et le genre ; (iii) l'information et la sensibilisation afin de favoriser la reconnaissance des droits fonciers des femmes ; (iv) la délimitation des parcours et des gommeraias.

Principaux constats

Les efforts visant à favoriser l'accès des femmes au foncier au niveau des périmètres aménagés par les micro-projets se sont traduits par l'affectation de parcelles à près de 30 % des femmes de Komboari au Burkina Faso au niveau du bas-fonds aménagé. Toutefois, ces efforts n'ont pas encore débouché sur l'élaboration d'une charte locale qui reconnaît formellement les droits fonciers de ces femmes. En revanche, en Gambie, SGF a incité les femmes qui ont aménagé des jardins maraîchers ou des vergers à faire établir par le chef de village un titre de propriété validé par le chef de canton.

Le travail de délimitation des gommeraias et des zones de parcours, ainsi que l'élaboration des règles de gestion n'ont pas encore été effectués.

Pertinence des actions

Alors qu'elles constituent des acteurs-clés du développement, les femmes sahéennes restent particulièrement vulnérables au processus de paupérisation, à cause de : (i) leur faible accès au foncier et aux autres facteurs de production ; (ii) leur niveau généralement bas de formation ; et (iii) des pesanteurs socio-culturelles qui les maintiennent dans une position marginale. Les appuis apportés par les micro-projets peuvent contribuer à remédier à cet état de fait. Pour qu'ils aient un impact plus rapide et plus important, ces appuis devraient favoriser également une plus forte représentation des femmes dans les sphères décisionnelles (comités de pilotage et de gestion des micro-projets).

Efficacité des actions

Dans la zone d'intervention de ACFED (Burkina Faso), les résultats des études portant sur les pratiques foncières en vigueur n'ont pas été réellement valorisés en vue de définir une démarche appropriée de plaidoyer en faveur de la reconnaissance des droits fonciers des femmes.

Dans le contexte spécifique de la Gambie, SGF apporte un appui au cas par cas, sans engager, avec les groupements féminins de sa zone d'intervention une réflexion globale sur les stratégies permettant de conférer aux femmes des droits fonciers durables.

Efficience

Les actions d'information et de sensibilisation sont généralement efficaces, et elles ont permis d'enclencher une nouvelle dynamique sociale. En revanche, les études effectuées sur l'organisation sociale et sur la question foncière n'ont pas permis de produire des informations utiles pour l'action.

Impact et durabilité

Le fait de faciliter l'accès des femmes rurales à la terre est susceptible de se répercuter positivement sur leur situation, dans la mesure où cela doit permettre de lever certaines contraintes qui freinent leur insertion dans les activités de production rurale. Sur la base de cet acquis, les femmes sont en théorie plus en mesure de revendiquer des droits d'accès au crédit, à l'encadrement, à l'information et à la formation.

En tout état de cause, l'impact éventuel des efforts engagés ne pourra être durable que si le Programme parvient à garantir, dans toutes les zones d'intervention, l'intégration des groupements féminins dans les organes de décision et de gestion des micro-projets. Cette

ouverture dans la démarche doit s'accompagner d'un renforcement des capacités institutionnelles des groupements féminins.

3.2.5. Agriculture et maraîchage

Contenu

Ces actions visent à renforcer la sécurité alimentaire et le revenu des populations concernées, à travers l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et la promotion du maraîchage. Les appuis de l'IREMLCD portent principalement sur la fourniture de semences, d'intrants et d'équipements agricoles, de clôtures et l'aménagement de puits maraîchers.

Principaux constats

Les appuis du Programme IREMLCD en matière de production et de conservation de semences favorisent la reconstitution du capital semencier de spéculations qui occupent une place centrale dans les systèmes de production (mil et niébé par exemple).

La promotion du maraîchage répond à un souci de diversification des revenus et d'amélioration de l'alimentation des familles. En plus de l'autoconsommation, les revenus tirés du maraîchage sont investis dans l'achat de céréales et la prise en charge des frais de santé et de scolarisation des enfants.

Pertinence des actions

L'appui à la reconstitution du capital semencier apparaît comme une action pertinente dans la mesure où les pouvoirs publics n'ont pas mis en place un dispositif de fourniture de semences aux paysans pour les spéculations ciblées par les micro-projets. En l'absence d'un tel dispositif, les familles aisées achètent des semences de pré-base produites par les centres de recherches et vendues à un prix prohibitif, tandis que les familles démunies s'approvisionnent dans les marchés hebdomadaires qui proposent des semences « *tout venant* » de mauvaise qualité.

Pour ce qui concerne le maraîchage, la promotion de cette activité permet de faire face à la crise des systèmes de production traditionnels (diminution du prix ou des rendements des cultures commerciales), grâce à la diversification des activités de production et des sources de revenus. De plus, il permet une diversification de l'alimentation qui est favorable à une amélioration de la sécurité alimentaire. L'intérêt du maraîchage en termes de lutte contre la désertification repose sur l'hypothèse que cette activité peut induire un soulagement de la pression sur les ressources naturelles qui sont sollicitées en l'absence d'autres sources de revenus⁷.

En outre, le maraîchage est souvent réalisé par les femmes. Elles y trouvent une source de revenu qui finance les besoins du foyer que les hommes ne jugent pas prioritaires et concourt à l'autonomie des femmes.

Efficacité des actions

Les activités maraîchères en jardins collectifs féminins connaissent des difficultés liées au fait que la demande est forte, tandis que la taille des jardins est généralement réduite (la demande des femmes à y participer étant très forte, chacune se retrouve avec très peu d'espace alloué par rapport à ses souhaits de mise en culture). Il s'y ajoute que plusieurs jardins sont confrontés à une pénurie d'eau.

⁷ En Guinée, la stratégie de LVIA est d'introduire le maraîchage auprès des femmes qui sont elles-mêmes les premières productrices de charbon. L'idée est de donner une source de revenus alternative au charbon et de diminuer le temps disponible pour la collecte non raisonnée de bois pour cette fabrication.

Des difficultés techniques sont apparues qui ont limité la production dans les villages où le maraîchage (ou les cultures introduites) était une activité nouvelle. De plus, les questions de commercialisation n'avaient pas été prises en compte lors du choix des cultures ou des époques de semi, et les producteurs ont eu du mal à écouler leur production à des prix rémunérateurs. Certains producteurs ont donc réduit en deuxième année l'éventail des cultures afin d'investir sur la ou les cultures ayant eu à la fois une bonne production et des débouchés assurés.

Le fonctionnement du système de reconstitution de semences ne connaît pas de problème particulier dans la mesure où le programme prend en charge l'exigence du renouvellement, à échéance régulière, du stock des semences de pré-base.

Efficiace

Les moyens engagés sont cohérents avec les résultats obtenus.

Impact et durabilité

Le processus de reconstitution de semences appuyé par Green Sénégal va connaître des difficultés après le retrait de l'ONG dans la mesure où le système, tel qu'il est géré actuellement, n'implique pas les groupements villageois. Par conséquent, ces structures ne sont pas préparées à prendre le relais.

Pour ce qui concerne le maraîchage, il est difficile de mesurer l'impact faute d'un suivi-évaluation efficace. Même lorsque les ONG porteuses du projet ont relevé les données de production, elles n'ont pas fait de suivi de la commercialisation, ce qui ne permet ni d'évaluer la part auto-consommée, ni de connaître le revenu monétaire dégagé. Dans ces conditions, il est souvent difficile, voire impossible de savoir si les revenus ont couvert les coûts de productions, notamment les intrants qui ont été fournis par le projet.

Tout laisse à penser que les groupements continueront d'exploiter leurs jardins. Mais les performances seront affectées négativement par la faiblesse des capacités institutionnelles et financières des organisations mises en place et qui ne sont pas encore en mesure de rendre à leurs membres les services qu'ils sont en droit d'attendre : approvisionnement en intrants, organisation de la production, mise en marché des récoltes, etc. Dans certains pays, les difficultés d'approvisionnement en intrants laissent planer de sérieux doutes sur la capacité des paysans à continuer à s'approvisionner en semences et autres intrants sans un appui extérieur.

Enfin, des difficultés risquent d'apparaître au cours des prochaines années, surtout dans les cas où les producteurs se limitent à un petit nombre de spéculations et qu'il peut y avoir engorgement des filières. L'absence d'études de potentiel et de débouché de ces productions dans le montage même des projets fragilise leur justification : disponibilités en eau, marchés à proximité, routes, état du marché national et international sont des données importantes pour la décision de s'engager dans la production maraîchère commerciale et effectuer les choix de spéculations⁸. L'accès à une assistance technique risque donc d'être déterminante dans la durabilité de ce type d'action.

3.2.6. Diffusion de fosses fumières / compostières

Contenu

⁸ En Ouganda par exemple, un réseau de coopératives affiche chaque jour dans les villages concernés les cours des produits, donne des informations sur l'état des marchés pour que les producteurs fassent leur diagnostic et adaptent leurs choix de mise en culture

La méthode consiste à produire une fumure organique de qualité (du fait du processus de compostage) à partir des divers produits végétaux et déjections animales disponibles. Les actions appuyées ont trait aux réalisations suivantes :

- Appui en équipements et intrants pour la réalisation des fosses (pioches, piques, ciment, ...)
- Appui en équipements pour la collecte et le transport des moellons
- Appui technique d'un technicien formé pour la réalisation de la fosse et la formation des bénéficiaires.

Constats

Dans l'ensemble, la confection de la fosse fumièrre et sa diffusion ont trouvé un environnement plus favorable au Burkina que dans les autres pays (savoir-faire, disponibilité des producteurs, organisation et discipline dans le travail, ...). Bien faite, la fosse fumièrre permet d'avoir sur place une bonne fumure pour l'assolement des terres. Avec l'effet des actions de lutte anti-érosive (cordons pierreux) elle permet une augmentation des rendements, donc une plus grande productivité. Dans l'ensemble on peut faire les constats suivants :

- Dans les projets, les réalisations ont atteint les objectifs quantitatifs à plus de 60 %.
- Le niveau technique des constructions est appréciable avec deux types de fosses (fosse stabilisée en ciment et fosse en banco) ;
- La poursuite de la confection des fosses (en ciment ou en banco) en fonction des moyens des producteurs et ceci après le retrait du projet ;
- La consolidation des travaux de l'entraide paysanne ;
- L'apport important de la fumure des fosses dans le cadre de l'extension et de la productivité des produits maraîchers.

Pertinence

En tenant compte du coût des engrais, de la baisse des rendements au niveau des parcelles de culture, la fosse fumièrre est une solution intéressante qui permet de résoudre en partie plusieurs aspects. Les actions appuyées sont pertinentes et cadrent bien avec les préoccupations des bénéficiaires. En plus, elles répondent bien aux objectifs de développement des divers pays et s'insèrent dans les PAN/CLD.

La préparation de la fumure organique est une forte préoccupation des producteurs. La réalisation de la fosse fumièrre / compostière étant une solution, il est souhaitable de l'adapter aux réalités sociologiques des divers milieux.

Efficacité

Partout sur le terrain, les bénéficiaires affirment que « l'action conjuguée des sites anti-érosifs et de la fumure organique a favorisé l'augmentation de la productivité des sols ». Ainsi, pour les diverses spéculations (mil, arachide, maïs) les rendements auraient augmenté de 20 à 40%. Ces valeurs, cohérentes avec les résultats des évaluations d'impact du projet Patecore (financé par la GTZ), mériteraient une confirmation dans les conditions locales avec un suivi plus régulier et la collecte de données à la base pendant une durée suffisante.

Efficienc

Dans l'ensemble, les moyens ont été correctement utilisés pour les résultats atteints. Dans la majorité des cas, la coordination des activités a tenu compte de l'utilisation judicieuse des moyens mis à la disposition des groupements de producteurs afin de réaliser les fosses fumièrres, avec l'appui des comités villageois.

Impact – Durabilité

L'impact de la bonne fumure organique joue sur la productivité avec une augmentation des rendements des parcelles de spéculations agricoles. En augmentant le niveau de production on affecte du coup la sécurité alimentaire et le revenu du producteur. Dans le cadre spécifique de l'exécution du micro-projet, la réalisation des fosses a aussi permis :

- Le renforcement de l'entraide de bon voisinage pour la réalisation de la fosse ; les ménages et familles s'entraident mutuellement à tour de rôle pour la confection des fosses ;
- Le renforcement de la gestion communautaire villageoise des divers équipements reçus avec une plus grande cohésion sociale.

Au niveau des divers terroirs villageois touchés par les micro-projets au Burkina, le programme IREMLCD a permis de réaliser des fosses fumières stabilisées (confection en pierres et en ciment). En cours d'exécution, voire à l'arrêt du micro-projet, d'autres fosses fumières ont été réalisées dont certaines en banco. C'est dire qu'au niveau villageois, l'entretien et la confection des fosses fumières sont devenus des activités pérennes des producteurs.

Dans certains pays, cette activité mériterait d'être davantage soutenue afin de pouvoir être généralisée.

3.2.7. Autres types de réalisations

Magasin de stockage

Dans le cadre du projet de LVIA en Guinée Bissau, la mise en place de locaux de stockage a été prévue notamment pour permettre d'entreposer la production de riz à obtenir sur les nouveaux aménagements. Mobilisant plus du tiers du budget du montant des investissements du projet, ces locaux semblent dans le cas du riz ne devoir servir que pour stocker les semences, chaque producteur individuel assurant le stockage de sa production de son côté. Pertinente en principe pour l'amélioration des conditions de stockage assurant une meilleure conservation (d'où une meilleure satisfaction des besoins alimentaires et un revenu amélioré par la qualité et l'absence de pertes du riz), cette action est seulement en cours de réalisation.

Adduction d'eau potable et plate-forme multi-fonctionnelle

Ce type de réalisation a été mené au projet d'ACFED dans le village de Komboari au Burkina Faso, où ont été mis en place un bâtiment avec groupe électrogène, une décortiqueuse, une pompe sur forage et un château d'eau. La plate-forme multi-fonctionnelle avec local pour moulin, décortiqueuse et stockage vient en complément du groupe électrogène mis en place pour alimenter la pompe immergée du forage afin d'élever l'eau dans le château d'eau. Cette action correspond à une logique d'équipement en services de base de la communauté engagée par ailleurs dans des actions de lutte contre la désertification. Le projet est terminé mais les équipements ne sont pas opérationnels, faute d'avoir été mis en place de façon complète et efficace. En fin de compte, l'équipement d'adduction d'eau potable constitue une opération pertinente pour la satisfaction des besoins de la population et pour l'arrosage des plantations fruitières effectuées par ailleurs, mais elle est coûteuse et a été mal maîtrisée (changement de l'énergie solaire à l'énergie thermique, inadéquation entre le débit du forage et la puissance de la

pompe⁹, non réalisation des bornes fontaines). Elle dépend, comme la plate-forme, de l'arrivée d'éventuels nouveaux appuis extérieurs pour devenir opérationnelle.

Apiculture

Une intervention visant à appuyer la valorisation des formations végétales (préservées ou réhabilitées par ailleurs) des terroirs concernés au travers de la production et de la valorisation économique de miel d'abeilles est prévue dans le cadre du micro-projet exécuté dans la province du Yagha par l'ONG VDS au Burkina Faso. L'action n'en est qu'au stade du recensement des apiculteurs et ne peut donc pas encore être évaluée en tant que telle.

Transformation de produits agricoles

D'autres actions visant la valorisation des productions agricoles et d'élevage sont prévues, en particulier pour la transformation des produits de plantations fruitières. Les résultats de ces interventions seront importants à analyser de façon à mieux cerner leur pertinence et les contraintes rencontrées pour obtenir les effets économiques escomptés.

Actions favorisant les échanges économiques locaux

Au Niger par exemple, le projet de Youri a permis à l'Ong d'initier une foire hebdomadaire qui est une réussite et qui sert de centre de vente et de ravitaillement des divers producteurs de la zone. Les producteurs n'ont plus besoin d'aller à Niamey, car dans leur propre terroir, ils ont une foire qui répond à leurs préoccupations de vente et d'achat.

4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions

4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre et perspectives de diffusion

Lorsque les techniques mises en œuvre par les porteurs de projets sont des techniques simples qui ont déjà été éprouvées dans d'autres régions et/ou projets, elles sont généralement facilement assimilables et appropriables par les groupes cibles et devraient pouvoir être reproduites sur d'autres terroirs, même si la trop courte durée des projets peut parfois poser des problèmes¹⁰. La question qui se pose plutôt est celle de leur pertinence ou de leur priorité par rapport aux problématiques locales.

Or ces problématiques ont rarement été identifiées correctement, que ce soit par une étude technique ou au moyen d'un diagnostic participatif. Une des principales entraves à la diffusion des techniques est donc leur pertinence (exemple des foyers améliorés) ou leur manque d'adaptation aux conditions locales (exemple du maraîchage).

D'autre part, la diffusion des propositions techniques à l'intérieur de la communauté et au-delà, dans les villages environnants, est souvent limitée par :

- La participation aux investissements de départ : par exemple, seules les familles ayant fourni la main d'œuvre nécessaire à un aménagement pourront en bénéficier ;
- Le capital nécessaire, qui n'est souvent pas disponible localement en l'absence du projet ;
- Les connaissances techniques nécessaires à l'adaptation aux conditions locales.

⁹ selon la CTR, « la pompe fonctionne mais vide le forage en vingt minutes », le surdimensionnement des équipements étant dû à « un diagnostic technique de mauvaise qualité, les données disponibles sur le débit du forage ne correspondant pas à la réalité ».

¹⁰ Dans le cas de techniques innovantes, la courte durée des projets obère d'autant plus leur appropriation et diffusion.

Compte tenu des avantages comparatifs qu'elle présente, la production de compost est ainsi devenue une pratique de plus en plus généralisée dans les micro-projets exécutés au Burkina Faso. La mise au point de nouveaux prototypes de fosses fumières dont la construction ne requiert pas d'investissement financier a permis aux exploitations, y compris celles qui sont démunies, de commencer à produire du compost. En revanche, au Sénégal, on constate des difficultés d'appropriation du compostage¹¹ qui se traduisent par : (i) le non respect des normes techniques ; et (ii) l'absence d'initiatives de construction de fosses compostières sur fonds propres par les paysans eux-mêmes.

Au Burkina Faso et en Guinée Bissau, les femmes ont acquis la maîtrise des techniques de construction de foyers améliorés. La transmission de ces connaissances s'est faite dans les villages cibles et dans d'autres localités qui ne sont pas couvertes par les micro-projets.

Au Burkina Faso, les techniques d'aménagement de cordons pierreux sont relativement bien connues. De plus en plus, les populations prennent l'initiative d'aménager des diguettes anti-érosives dans leurs parcelles de culture, même si les normes techniques requises ne sont pas toujours respectées.

Egalement, dans tous les pays couverts par l'évaluation, les techniques de production de plants et de plantation des espèces forestières à croissance rapide « classiques », diffusées de longue date par les services forestiers, sont progressivement maîtrisées par les populations bénéficiaires des micro-projets. La maîtrise de ces aspects dans le cas des espèces locales composant la flore arbustive et arborée des terroirs est plus difficile et ne semble pas encore assurée.

4.2. Modes de participation à la gestion des sites, plantations et infrastructures

Dans un certain nombre de micro-projets, les activités proposées ont été favorablement accueillies par les bénéficiaires, et de ce fait les structures de gestion mises en place n'éprouvent pas de difficulté particulière dans le cadre de mobilisation sociale (investissement physique à faire à titre individuel ou collectif, selon le type d'intervention) pour la mise en place des actions. Au delà, il n'y a cependant pas, en général, formalisation sous forme de conventions locales de gestion (dont la mise en œuvre par les parties prenantes pourrait être appuyée par des formations).

Dans les communautés où il n'y avait pas de structures de gestion organisées capables de mettre en œuvre les activités, des comités de gestion ont été formés sous l'impulsion des structures porteuses de projets. Selon les cas, ces comités de gestion ont été des organes de prises de décisions sur les aménagements à réaliser ou bien de simples courroies de transmissions des ONG, chargées de la coordination des travaux collectifs.

S'agissant du micro-projet exécuté par ATY au Burkina Faso, les comités de gestion ont rencontré des difficultés dans le cadre de la collecte des contributions financières. En adoptant une dérogation, les comités ont favorisé l'accès des ménages démunis au financement des fosses fumières. En revanche, cette disposition a affaibli fortement le taux de versement des contributions.

Pour ce qui concerne le micro-projet exécuté par ANTD également au Burkina Faso, les structures de gestion ont choisi, par souci d'efficacité, d'appliquer le principe des grappes de convergence consistant à focaliser les appuis sur les mêmes producteurs (fosses compostières et

¹¹ Contrairement au Burkina où les sols compacts et les moellons disponibles, la zone de Green au Sénégal présente des sols sableux et il n'y a pas de pierres, il faut donc plus d'intrants pour construire une fosse, qui reviendrait ainsi 4 fois plus cher qu'une fosse au Burkina.

diguettes anti-érosives). Cette stratégie a introduit des distorsions en faveur des producteurs ruraux qui disposent de réseaux de soutien au sein des comités de gestion. Face à cette situation, certains producteurs qui n'ont pas bénéficié de fosses aménagées lors de la première année, ont décidé de creuser des trous afin de se positionner de façon avantageuse dans l'attente de nouvelles distributions de matériel. En ce qui concerne les diguettes, le choix des bénéficiaires a suscité encore plus de frustrations dans la mesure où c'est tout le village que le groupement a mobilisé pour la collecte des moellons, alors que les quantités transportées ont été données à certaines familles, au détriment d'autres qui étaient également intéressées.

Dans le cas spécifique du micro-projet exécuté par ADHIS au Sénégal, les populations sont réticentes à s'impliquer dans les activités menées, parce qu'elles ne leur rapportent rien. On est en présence d'un manque réel de motivation des populations qui entrave le déroulement des activités sur le terrain.

4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours

Dans la plupart des cas, les structures porteuses de projet n'ont pas encore développé de réflexion approfondie sur les perspectives de pérennisation des activités qu'elles mènent.

En Guinée Bissau, par exemple, les villageois n'avaient pas été informés qu'ADCTAL finançait le maraîchage à partir des fonds de l'IREMLCD, qui étaient prévus pour durer 2 ans. Elles n'ont donc pas développé de stratégie de pérennisation de l'activité, notamment en termes d'approvisionnement en semences.

En Gambie, la question de la pérennisation des activités a brutalement interpellé l'ONG, lorsque le CILSS a suspendu le décaissement des fonds, suite à un dépassement constaté au niveau de certaines lignes budgétaires et qui n'avait pas fait l'objet d'une approbation préalable de l'équipe du programme IREMLCD. L'ONG a pris conscience de la nécessité d'engager, de concert avec les groupements villageois, une réflexion sur les moyens permettant de poursuivre les activités, sans appui extérieur. Dans ce cadre, trois axes de progrès ont été identifiés :

- (i) Le renforcement de la clôture en fil de fer barbelé des jardins par une clôture verte (euphorbe, *Parkinsonia*, eucalyptus) ;
- (ii) Le prélèvement de 25 % des recettes générées par le maraîchage, en vue de constituer un fonds permettant de financer la construction de puits et/ou l'approvisionnement en intrants ;
- (iii) L'exécution par les groupements ayant aménagé des vergers plantés en Anacarde d'activités complémentaires pouvant générer immédiatement des revenus (mise en culture de champ collectif), en attendant que les arbres entrent en production.

Dans le cas spécifique de GREEN Sénégal, la prise en compte de la problématique de la pérennisation des activités explique les distorsions observées et qui se traduisent par les faits suivants :

- L'ONG s'appuie sur un animateur relais qui fait fonction d'homme orchestre, en laissant de côté les cadres organisationnels déjà existants et qui auraient pu permettre de prendre en charge les défis communs à l'ensemble des producteurs ;
- Elle a suscité la création de dispositifs ad hoc qui gèrent de façon séparée les différents volets sans chercher à établir les passerelles indispensables entre des activités qui sont complémentaires (gestion de semences, gestion du matériel agricole et gestion du micro crédit).

Dans d'autres cas, les stratégies de pérennisation des activités passent par un appui de l'ONG au-delà de la durée du projet (cas de LVIA en Guinée Bissau) ou bien par un appui des services du Ministère de l'agriculture (cas du Cap Vert).

Toutefois, certaines activités entamées se poursuivent simplement parce qu'elles présentent un intérêt qui justifie que les exploitants acceptent d'y investir leur force de travail et/ou leurs ressources financières (fosses fumières, fosses compostières, production de plants, exploitation/régénération des plantations de filaos).

4.4. Articulations avec d'autres interventions locales ou nationales

On constate qu'au Burkina Faso, les micro-projets se sont inscrits dans le prolongement des appuis antérieurs et ont cherché à consolider les dynamiques porteuses enclenchées par ces interventions (aménagement de sites anti-érosifs, construction de fosses fumières et compostières, formation des producteurs et fourniture de semences de qualité). En mobilisant les services techniques, certaines structures porteuses de projet ont pu capitaliser les expériences des projets de développement ayant mis au point des paquets technologiques appropriés combinant plusieurs types d'ouvrages (compostage et aménagements physiques notamment)

Au Sénégal, les objectifs des micro-projets sont, pour l'essentiel, conformes aux orientations du PAN/LCD et de la décentralisation. Dans le cas du micro-projet exécuté par GREEN Sénégal, les activités menées contribuent à renforcer la gouvernance locale, à travers une formation qui prépare les élus locaux à l'exercice de leurs responsabilités et qui les accompagne dans l'exécution de leur mandat.

En Gambie, les activités du micro-projet s'intègrent dans la mise en œuvre des plans d'action environnementaux des villages. Dans plusieurs localités, c'est le micro-projet qui a permis de lancer une initiative collective de lutte contre la dégradation des terres.

5. Bilan et analyse des contributions des micro-projets

5.1. Lutte contre la désertification

Il est difficile de faire un bilan quantifié de la valorisation environnementale des investissements dans des projets de court terme axés sur la GRN et la LCD. Les données en terme de suivis réguliers des activités ne sont malheureusement pas disponibles et lorsqu'elles le sont, elles sont parcellaires et incomplètes. Les dynamiques obtenues par rapport aux sols, à l'eau et à la végétation ne peuvent donc pas être analysées. Seuls les apports potentiels en termes économiques peuvent dans certains cas être approchés (cf. *Volume 3 – Evaluation technique et institutionnelle*).

Les diverses activités d'aménagement et de restauration des terres sont susceptibles d'avoir permis une amélioration des rendements et des superficies avec une augmentation de la production et de la productivité des diverses spéculations (rendements attendus en hausse de l'ordre de 20 à 40% dans certaines zones), qui s'ajoutent aux contributions attendues à la fixation des sols, à l'amélioration de l'infiltration et au rehaussement des nappes phréatiques au niveau du bas-fond.

Dans le domaine du boisement et des plantations d'arbres, il faut noter l'apport économique attendu de l'arboriculture, de la production du bois de chauffe et de service, et de la production

de la gomme arabique. Dans le contexte de la production du bois d'eucalyptus (Projet Tombouctou / Ong AMEN et Projet de Timbagoun au Mali), les perspectives sont économiquement favorables en période d'exploitation, un arbre pouvant rapporter en moyenne 3000 à 5000 F CFA. Dans le domaine du maraîchage, dont les éventuels effets sur la lutte contre la désertification sont indirects, la mise en œuvre des périmètres maraîchers est susceptible de permettre aux femmes de générer des revenus (selon les prix de vente et le coût de leur production)

5.2. Réduction de la pauvreté

La réduction de la pauvreté doit résulter de l'amélioration des systèmes de production, de l'augmentation des rendements et des revenus et de l'amélioration des conditions de vie. Il s'agit d'évaluer le retour sur investissement des actions et leur impact de moyen et long terme (cf. *Volume 3 – id.*).

En ce qui concerne les effets socio-économiques visibles on peut retenir :

- i) L'accès aux revenus monétaires dans le cas des investissements collectifs de lutte anti-érosive et d'aménagements, car à chaque fin de semaine ou chaque quinzaine, chaque acteur est rémunéré en fonction des travaux faits (cas des projets du Niger où le cash for work a donné de bons résultats) ;
- ii) L'amélioration de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet ou à partir des activités génératrices de revenus. Ceci est très important dans les zones sahéliennes de crise alimentaire annuelle et cyclique ;
- iii) La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons et des hommes qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

Sur le plan social, l'exécution des micro-projets est dans ces cas là un facteur de cohésion sociale, d'entente et de compréhension entre les populations des divers villages et des divers groupes ethniques.

5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet

Le programme IREMLCD a permis un certain renforcement des capacités des bénéficiaires et des ONGs porteuses de projets par i) La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ; ii) L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ; iii) Le renforcement des capacités de montage des projets, en relation avec les autres acteurs, la formation de l'encadrement en informatique et en gestion comptable et financière.

Ainsi, le programme a été dans certains cas la base de survie des organisations porteuses de projet. Dans d'autres cas, des partenaires s'intéressent au programme pour sa continuité (exemple du projet Elevage Liptako Gourma, intéressé par le micro-projet IREMLCD dans la province du Yagha au Burkina Faso).

Au niveau communautaire, malgré la faiblesse stratégique des organisations et groupements à la base, l'exécution des micro-projets a permis une approche globale de travaux en chantier prenant en compte les divers villages voisins. Des mécanismes de dialogue et de concertation ont pu être initiés dans le cas de la gestion de ressources transfrontalières entre des communautés qui n'avaient pas jusque là de contacts sur ce sujet (sécurisation de pâturages au Niger à la frontière

avec le Burkina Faso). Dans le futur, la restauration des divers parcours devrait avoir une approche plus participative, permettant dès le départ l'implication de tous les acteurs.

Plus qu'au niveau des impacts en matière environnementale (qui sont notamment limités par leur durée), les micro-projets présentent un intérêt social et micro-institutionnel qui peut constituer un avantage comparatif par rapport aux gros projets : dynamique collective, capacité de la société civile à faire de la diffusion, relative proximité des porteurs avec les gens à la base, potentiel de renforcement de capacités. L'approfondissement de l'expérience IREM devrait permettre d'apprécier le potentiel et les limites de tels projets.

6 – Conclusions et recommandations

Un axe d'amélioration envisageable concerne la pertinence des projets. Il s'agirait :

- d'instruire de façon rigoureuse la rentabilité économique et les impacts écologiques des différents types d'actions en proposant des cadres rigoureux et simplifiés de recueil de données,
- de chercher à mieux connaître les porteurs pour tenir compte de leurs capacités et les former aux exigences du programme (réalisation d'ateliers en partenariat avec les faïtières d'organisations afin de mieux toucher les organisations ciblées) et favoriser une diversification des structures porteuses,
- de mieux impliquer les bénéficiaires à la base dès la conception et de valoriser, dans l'appréciation portée sur le micro-projet proposé, leur participation et l'information / accompagnement en retour fourni par les porteurs à leur intention.

L'autre axe consiste en l'amélioration de l'efficacité des actions en adaptant la durée des projets, en réduisant les exigences de co-financement et en optimisant les procédures de décaissement.

Les possibilités de cibler des zones à l'intérieur des pays ou des thèmes prioritaires devraient être étudiées de façon approfondie à l'occasion de la capitalisation à mener en dernière année du programme par l'équipe de la cellule.

Pour l'avenir, il serait judicieux de développer les moyens pour renforcer l'accompagnement technique des actions innovantes, et de manière générale l'ensemble des tâches de suivi technique, social et économique, et de capitalisation scientifique. Ce renforcement pourra être effectué par le recours à des expertises spécifiques (locales, nationales, régionales ou internationales suivant les besoins) ciblées avec soin.

ANNEXE 1

Termes de références



**TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DU PROGRAMME
INITIATIVE REGIONALE « ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LUTTE CONTRE
LA DESERTIFICATION EN AFRIQUE SAHELIENNE »
(IREMLCD)**

FINANCEMENT : FFEM

Mars 2007

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le CILSS a été créé en 1973 au lendemain des épisodes de famine et regroupe actuellement neuf pays dans la zone sahélienne (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Son objectif est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ». Depuis plus de trente ans le CILSS joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités.

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

L'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. A ce jour, elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS (cf. annexe I). Ces projets sont proposés et exécutés par la société civile. La dizaine de premiers projets a été lancée à la fin de l'année 2003 et ces projets arrivent à terme. Les fonds destinés aux 30 micro projets en cours ont entraîné un engagement de 80% de l'enveloppe totale soit environ 2 097 024 Euros (1 375 557 572 Fcfa).

Compte tenu de l'avancement du programme, l'IREMLCD et ses partenaires souhaitent commanditer une étude externe visant à évaluer le programme et à capitaliser ses activités. Cette étude, qui fournira des premiers éléments de réflexion pour l'avenir à donner à l'IREMLCD, s'inscrit dans un processus d'évaluation plus global du programme et qui prendra fin avec la clôture de l'ensemble des projets.

2. OBJET DE L'ETUDE

Cette étude visera les objectifs suivants :

- Evaluer les résultats d'un échantillon d'une quinzaine de microprojets achevés ou en cours d'exécution. L'étude doit permettre de : « Définir à partir des constats de terrain sur les projets, les meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre »
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

3. PRODUITS ATTENDUS

Il est attendu :

1. un rapport d'évaluation de la quinzaine microprojets évalués ;
2. un rapport final de l'évaluation globale du programme IREMLCD ;
3. une présentation de haute qualité Microsoft PowerPoint (ou équivalent) des résultats de l'étude ;
4. un document de communication illustré des résultats de l'étude (4 pages) ;
5. deux ateliers de restitution.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

4.1 Consultants

L'étude sera menée par une équipe composée de quatre consultants répartis en deux binômes :

Un binôme « international »

1. Un consultant de niveau international agro-économiste confirmé ayant une expérience importante dans l'analyse institutionnelle des projets et programmes de développement. Il devra en outre posséder une expertise en gestion des ressources naturelles en zones arides, des références dans l'évaluation de programmes similaires, des compétences en quantification économique (pour le calcul de TRI). Ce consultant sera le chef d'équipe et à ce titre devra justifier d'une expérience de management d'équipe de projet ;
2. Un consultant de l'Observatoire du Sahara et du Sahel de profil socio-économiste qui apportera une expertise de haut niveau sur les méthodes de quantification économique des actions des projets de LCD ainsi que sur les aspects techniques et organisationnels de la lutte contre la désertification.

Un binôme « régional »

3. Un consultant confirmé de niveau régional ingénieur de profil agronome et/ou écologiste, ayant une bonne expérience dans l'évaluation de projets de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification mis en œuvre par des ONG et du développement local en général. Il devra présenter des références solides de ses travaux antérieurs, avoir une bonne connaissance de la mise en œuvre des conventions Désertification, Biodiversité et Changements Climatiques au niveau régional et avoir les compétences en matière d'analyse de l'impact environnemental des actions de LCD.
4. Un consultant confirmé de niveau régional de profil socio-économiste ayant une bonne expérience dans l'évaluation de projets de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification mis en œuvre par des ONG et du développement local en général. Il devra présenter des références solides de ses travaux antérieurs, et avoir les compétences pour réaliser des quantifications économiques des actions de LCD.

En outre les consultants devront :

- manifester une grande capacité d'adaptation au dialogue et à l'écoute avec les diverses parties prenantes du programmes : dirigeants, experts, cadres nationaux, cadres d'ONG et bénéficiaires directs ;
- Ils devront également faire montre d'une forte capacité à travailler dans une équipe pluridisciplinaire.

La maîtrise du Portugais ou de l'Anglais par un ou plusieurs membres de l'équipe est un plus.

Le consultant international, **chef de mission**, devra assurer le pilotage de l'étude et la coordination des différentes phases de l'étude, notamment la coordination de l'élaboration des différents guides d'évaluation nécessaires.

Le consultant de l'OSS interviendra plus particulièrement en **appui dans l'élaboration des grilles d'évaluation** des microprojets et en aval avec le chef de mission sur les aspects de capitalisation du programme et des microprojets, et l'évaluation économique.

Nota Bene : Le consultant de l'OSS est pré identifié par le MAE et le FFEM, commanditaires du projet et de l'évaluation. Les modalités de sa prestation, qui sera prise en charge sur le fonds de l'étude, sont détaillées en annexe III.

4.2 Suivi et appui à la mise en œuvre de l'étude

Comité de suivi

Un comité de suivi de l'étude est constitué, composé de cinq (5) agents du CILSS, d'un représentant du Comité Scientifique Français sur la Désertification (CSFD), d'un représentant du FFEM, d'un représentant du MAE et d'un représentant du Service de Coopération et d'action Culturelle de l'Ambassade de France.

Ce comité de suivi est chargé de suivre le bon déroulement de l'étude, le respect des échéances, de favoriser la mise en relations des différents intervenants, d'organiser les ateliers de restitution.

CSFD

L'équipe de consultant fera appel au Comité Scientifique Français sur la Désertification (CSFD) chargé d'un appui méthodologique à la mise en œuvre des investigations (conception des guides d'évaluation, méthodes de quantification économiques appropriées, etc.) et de la relecture scientifique des rapports provisoires et définitifs (budget de 10 hommes x jour de travail à distance et frais de communication, déjà pris en charge par le FFEM). Cet appui sera réalisé à distance depuis la France.

CILSS

Le CILSS mettra à disposition des consultants un espace de travail avec une connexion Internet au sein du Secrétariat Exécutif à Ouagadougou. Le CILSS mettra également à disposition de l'équipe sa salle de réunion et sa salle de conférence pour la tenue des rencontres et restitutions liées à cette étude.

Le CILSS mettra à disposition des évaluateurs l'ensemble du fonds documentaire du programme et des microprojets (rapports, synthèses, etc.).

Le cas échéant, le CILSS pourra réaliser des prestations logistiques pour l'organisation des ateliers de restitution si le bureau d'étude le souhaite.

4.3. Réalisation de l'étude

L'étude se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 : Evaluation d'une quinzaine micro projets achevés ou en cours d'exécution choisis parmi le pré échantillonnage de 22 projets par le FFEM (cf. annexe II). Ce travail sera en principalement mené sur le terrain par les deux consultants régionaux et sous la supervision du chef de mission. A l'issue des études de terrain, un premier rapport « Evaluation des micro projets » sera produit et fera l'objet de la première restitution.
2. Phase 2 : Evaluation globale du programme IREMLCD portant à la fois sur l'atteinte de résultats des projets, sur le fonctionnement institutionnel et stratégique du programme, ainsi que ses conclusions en ce qui concerne les méthodes de lutte contre la désertification les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre. Cette étape mobilisera plus particulièrement le consultant chef de mission et le consultant de l'OSS. Il sera produit un rapport « Evaluation technique et institutionnelle du programme IREMLCD » et des supports de présentation et de communication pour une restitution finale.

4.4. Restitution

Deux ateliers de restitution seront organisés par l'équipe :

- A l'issue de la phase 1, les consultants régionaux présenteront au siège du SE/CILSS à Ouagadougou, en présence des deux autres consultants, les résultats provisoires de leur évaluation de terrain auprès de l'équipe du CILSS et du point focal désertification du Burkina faso.
- A l'issue de la phase 2, un séminaire de restitution est organisé au siège du SE/CILSS à Ouagadougou devant le Comité de suivi, 10 responsables d'ONG et de représentants des pays bénéficiaires des projets et des représentants des bailleurs de fonds bi et multilatéraux invités par le CILSS (au total, 20 personnes à prendre en charge sur les fonds de l'étude).

5. Mandats des consultants

5.1 Evaluation des micro projets

L'évaluation des micro projets comportera une phase d'étude documentaire des 22 micro projets pré échantillonnés en annexe II (consultation de documents produits par les ONG et le CILSS, de documents techniques complémentaires mis

à disposition par le CILSS ou jugés utiles par les consultants, des monographies) et des visites sur **une quinzaine de sites** sélectionnés pour leur pertinence au regard des objectifs de l'évaluation, avec des entretiens avec les porteurs de projet, les bénéficiaires et parties prenantes du projet au niveau national (Points focaux de la CCD, SP/CONACILSS, etc.).

Les visites de terrain doivent permettre d'apprécier de façon plus précise sur les microprojets sélectionnés (cf. critères d'évaluation en annexe IV) :

- ✓ les réalisations des microprojets au regard des objectifs fixés ;
- ✓ la rentabilité économique du projet (taux de retour sur investissement, TRI) et la contribution globale des microprojets à la réduction de la pauvreté (création de richesses, répartition, etc.), en proposant des hypothèses claires pour l'établissement de ces évaluations et en mettant en évidence les limites de l'exercice ;
- ✓ l'impact du projet sur le renforcement des capacités des bénéficiaires et des ONG : fonctionnement, acquisition de nouveaux financements, capacité à monter d'autres projets, représentativité dans la commune, etc.
- ✓ la perception du projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales (points focaux de la CCD) ;
- ✓ l'identification d'innovations induites sur le terrain par le projet ;
- ✓ la reproductibilité des microprojets : appropriation des techniques par les bénéficiaires, reproduction sur d'autres terroirs du village, mise en œuvre d'autres projets, etc.
- ✓ l'articulation des interventions des micro-projets avec :
 - les autres projets de lutte contre la désertification d'autres bailleurs de fonds ;
 - les systèmes de financement de microprojets mis en œuvre dans le cadre des processus de décentralisation dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.
- ✓ l'impact des microprojets sur la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles, leur contribution à la préservation de l'environnement mondial.

5.2 Evaluation globale technique et institutionnelle du programme

Sur la base des documents mis à disposition, de documents complémentaires jugés utiles par les consultants, des résultats de l'évaluation des micro projets et d'entretiens avec les personnes ressources jugées nécessaires, l'étude globale du programme IREMLCD s'attachera à :

- (i) évaluer les critères d'éligibilité des projets ainsi que le système de collecte et de sélection des candidatures (une analyse précise des étapes et délais d'instruction sera présentée pour chaque micro projet) ;
- (ii) évaluer le système de pilotage et de suivi évaluation du programme, sa gouvernance à ses différentes échelles d'intervention (régional à local) ainsi que les atouts et contraintes de son portage par le CILSS ;
- (iii) apprécier l'insertion de ce projet dans le contexte régional et national de la lutte contre la désertification ;
- (iv) donner une appréciation globale du programme IREMLCD (en appliquant cette fois-ci au programme IREMLCD les critères d'évaluation rappelés en annexe IV) à la lumière de l'analyse des projets et de sa structure institutionnelle ;
- (v) apprécier l'effet de la mise en œuvre de ce programme sur les capacités de GRN/LCD du CILSS ainsi que sur la visibilité donnée au CILSS et à ses partenaires auprès des pays et porteurs bénéficiaires de l'IREMLCD ;
- (vi) capitaliser les enseignements techniques et organisationnels tirés de l'exécution de ce programme, et sur les méthodes de lutte contre la désertification les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre ;
- (vii) effectuer une évaluation économique des résultats du programme en chiffrant la rentabilité effective du programme global (TRIE)¹, en proposant des hypothèses claires pour l'établissement de cette évaluation, et en montrant éventuellement les limites de la portée de cet exercice (il devrait logiquement en ressortir des recommandations) ;

¹ Les consultants devront exercer cette tentative d'analyse de manière critique, en montrant notamment les limites de la seule approche normative de la méthode d'analyse du TRI, en mettant en perspective cette analyse avec les travaux d'évaluation du capital naturel (cf. voir notamment la valorisation du capital sol : « The World Bank, 2006. *Where is the wealth of Nations ? Measuring capital for the XXI century*. Washington DC : The World Bank. »).

- (viii) Identifier les composantes d'une suite du programme : activités, montage institutionnel (ouverture à d'autres bailleurs de fonds bi et multilatéraux type FEM OP 15, FEM/SGP, FFEM/PPI, Fonds Changements climatiques, etc.) et le coût indicatif d'un futur programme ;

6. ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Sur le plan méthodologique, les consultants proposeront une méthodologie qui intégrera notamment :

- (i) Une étude préliminaire des différents documents du programme et des microprojets, des entretiens avec le CILSS pour se familiariser avec le programme ;
- (ii) La conception des guides d'évaluation ;
- (iii) La programmation des visites *in situ*, en prévoyant la prise en charge pour une journée d'un membre de chaque ONG / organisation villageoise concernée afin qu'il présente la zone d'étude aux consultants régionaux au début des investigations ;
- (iv) Les entretiens avec les différents acteurs du projet et de la LCD dans la sous région, en général ;
- (v) L'animation de l'équipe et la coordination entre les différentes phases du projet .

7. PRODUCTION ET PROCESSUS D'ADOPTION DU RAPPORT

Le Comité de suivi de l'étude recevra le rapport de l'évaluation des microprojets ainsi que le rapport final provisoire de l'étude. L'atelier de restitution, de partage et de validation de l'étude sera ensuite organisé au Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouagadougou et le rapport provisoire finalisé en fonction des éléments qui ressortent de l'atelier.

Les documents finaux seront remis 30 jours plus tard au CILSS en 6 exemplaires papier pour chaque rapport (soit 12 exemplaires) et 6 exemplaires numériques pour chaque rapport (soit 6 CD rom).

La présentation *Microsoft PowerPoint* (ou équivalent) sera remise en 6 exemplaires électroniques.

Le document de communication de 4 pages sera remis en 6 exemplaires électroniques et 100 exemplaires papier.

8. DUREE et BUDGET DE L'ETUDE

La durée de l'étude devra prendre en compte :

1. la phase de préparation des évaluations (préparation des grilles d'entretien et sélection des 15 sites) ;
2. l'évaluation terrain des micro projets (3 jours environ / terrain sur 15 projets) ;
3. l'évaluation globale, les 2 restitutions, la production des rapports, les supports de communication

Le budget maximum alloué à la réalisation de la présente étude est de 122 000 (cent vingt-deux mille) euros.

9. PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS

La diffusion de cette offre et le recrutement des consultants se feront sur la base d'une consultation restreinte.

10. LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le **français**.

ANNEXE I : LISTE DES 30 PROJETS FINANCES

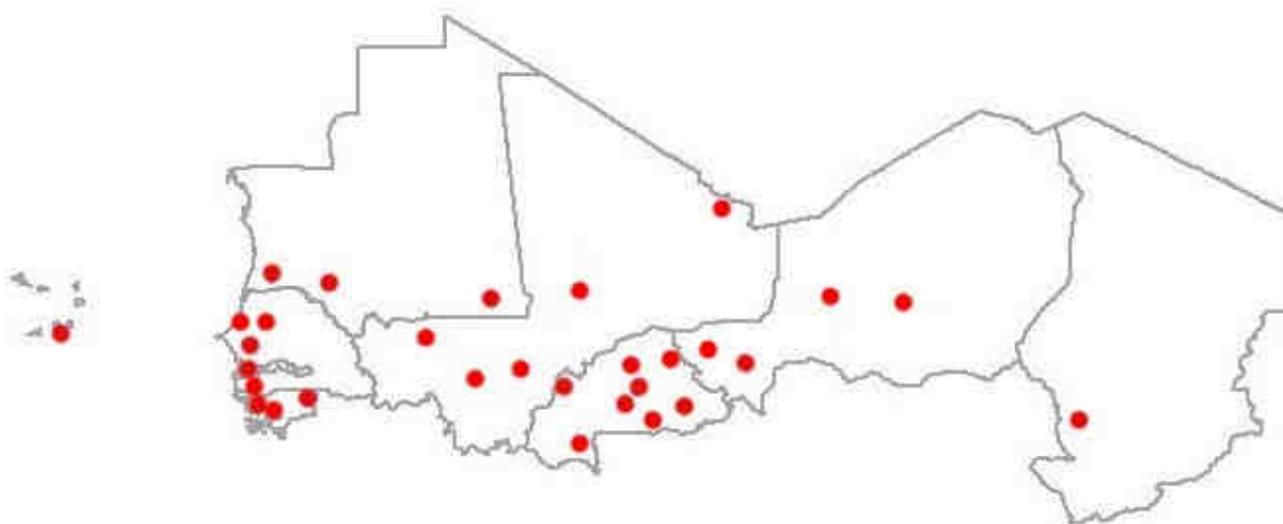
PROJETS CLOTURES OU EN COURS D'ACHEVEMENT			
PAYS	NOM DU PORTEUR DE PROJET	THEMATIQUES	MONTANT APPROUVE (€)
BURKINA FASO	ACFED SAHEL	RECUPERATION DES SOLS, AMENAGEMENT DE BAS FONDS	76 117
	ASSOCIATION NONG TAABA DE DAPOURY	RECUPERATION DES SOLS, REBOISEMENT	69 646
	ASSOCIATION TIND YAALGRE	RECUPERATION DES SOLS, REBOISEMENT	30 617
	COPROD	RESTAURATION DES FORETS GALERIES	53 503
GUINEE BISSAU	ONG ADCTAL	MARAICHAGE, FORESTERIE COMMUNAUTAIRE	33 836
	ONG LVIA	PROTECTION DES MANGROVES, AMENAGEMENT DE RIZIERES EN LAGUNES	99 650
MAURITANIE	ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE SECOURS	LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT, MARAICHAGE	81 837
	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT, RESTAURATION GOMMERAIES	92 540
NIGER	ASSOCIATION POUR LE BIEN ETRE ALHER ***	GESTION DES PATURAGES, RENFORCEMENT DE LA COFO	45 582
	UNION DES PRODUCTEURS APELZP ***	GESTION DES PATURAGES, RENFORCEMENT DE LA COFO	99 300

*** : Conventions résiliées

PROJETS A MI PARCOURS OU EN COURS D'ACHEVEMENT			
PAYS	NOM DU PORTEUR DE PROJET	THEMATIQUES	MONTANT APPROUVE (€)
CAP VERT	ASSOCIATION OASIS ET ASTBAL	GESTION D'UN BASSIN VERSANT, IRRIGATION, AMENAGEMENTS PASTORAUX	100 428
GAMBIE	STAY GREEN FOUNDATION	ARBORICULTURE, MARAICHAGE	100 000
MALI	ASSOCIATION MALIENNE POUR L'ENVIRONNEMENT	REBOISEMENT, RESTAURATION DE PATURAGE DUNAIRE	58 175
	ASSOCIATION DES PECHEURS DU HAUT NIGER	MARAICHAGE, PROTECTION DES BERGES DE L'ILE DE TIMBAGOUN	29 692
	ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SAHEL	MARAICHAGE, REBOISEMENT	48 024
	WOIYO KONDEYE	MARAICHAGE, REBOISEMENT	30 410
MAURITANIE	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES	PROTECTION D'UNE MARE, RESTAURATION PATURAGES	41 327
NIGER	FEDERATION MARHABA	AMENAGEMENT BASSIN VERSANT, LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT DU FLEUVE NIGER	77 309
SENEGAL	GROUPE DE RECHERCHE POUR L'ENVIRONNEMENT	RECUPERATION DES SOLS, REBOISEMENT	26 998
	SOS SAHEL SENEGAL	REHABILITATIONS DE LA BANDE LITTORALE EN FILAOS, GESTION A CARACTERE ECONOMIQUE DES BOISEMENTS	50 250
	ACTION HUMAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU SENEGAL	A VOIR	44 870
	COSPE	REBOISEMENT A CARACTERE ECONOMIQUE, MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION ET DE CONDITIONNEMENT DES FRUITS	97 463
TCHAD	ASSOCIATION DE COOPERATION RURALE EN AFRIQUE	GESTION D'UNE PLANTATION A VOCATION ECONOMIQUE, FABRICATION DE PRODUITS ISSUS DE LA GESTION DES ARBRES, SEMIS SOUS PAILLAGES	82 414

PROJETS EN DEMARRAGE			
PAYS	NOM DU PORTEUR DE PROJET	THEMATIQUES	MONTANT APPROUVE (€)
BURKINA FASO	ASSOCIATION IRE IRE YOON	PRODUCTION DE FOURRAGE, DE BEURRE DE KARITE ET DE MIEL	98 490
	FONDATION NATURAMA	REBOISEMENT INDIVIDUEL, VALORISATION DES PFNL, PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE MIEL	97 257
	SOS SAHEL BURKINA FASO	RECUPERATION DE TERRES, CONSERVATION DE LA FERTILITE, REBOISEMENT ET CONSTRUCTION DE BOULIS	91 013
	ASSOCIATION VOLONTAIRES DU SAHEL	PRODUCTION DE GOMME ARABIQUE, DE MEIL ET RESTAURATION DE PATURAGES	91 865
GUINEE BISSAU	ONG ASACASE	RECUPERATION DE TERRES SALINISEES, VALORISATION DE PFNL, MARAICHAGE POUR LES FEMMES	99 810
MALI	ONG CHOIX DE VIE / CARI	AMENAGEMENT D'UN OUED, INTENSIFICATION DU MARAICHAGE	100 000
NIGER	ONG BOGOU	PROTECTION D'UNE MARE SAHELIEENNE CONTRE L'ENSABLEMENT	48 601

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES 30 MICROPROJETS



ANNEXE II : GROUPE DES 22 PROJETS PRE SELECTIONNES POUR L'EVALUATION

Ces 22 projets sur les 30 en cours d'exécution ont été choisis sur la base de critères destinés à optimiser les dépenses de l'étude. 8 projets ont écartés suivant les critères suivants :

- Premier tri : les projets de démarrage très récent (2007) ont été écartés ;
- Deuxième tri : les projets résiliés ou les projets achevés sans relais local actuel ont été écartés ;
- Troisième tri : les projets très coûteux d'accès ont été écartés.

La quinzaine de microprojets évalués par l'étude (phase 1) seront donc choisis au sein de la liste suivante :

ORDRE	PAYS	PORTEUR DE PROJET	TEMPS D'ACCES ROUTIER ESTIMATIF DEPUIS LA CAPITALE	VILLE LA PLUS PROCHE
1	BURKINA	ACFED	3H30	FADA N'GOURMA
2		ANTD	1H30	DAPOURY
3		ATY	0H45	BOUSSE
4		VDS	4H	SEBHA
5	CAP VERT	OASIS / ASTBAL	1H30	SANTA CATARINA
6	GAMBIE	SGF	2H30	ESSAU
7	GUINEE BISSAU	ADCTAL	4H30	GABU
8		ASACASE	4H30	FARIM
9		LVIA	2H	CACHEU
10	MALI	AMEN	1 JOURNEE ET DEMIE	TOMBOUCTOU
11		APHN	0H30	BAMAKO
12		AVDS	4H	SAN
13		WOIYO KONDEYE	8H	NIORO DU SAHEL
14	MAURITANIE	ADD	2H30	BAREINA
15		ANDS	6H	MALE
16	NIGER	BOGOU	3H	TILLABERI
17		MARHABA	0H30	YOURI
18	SENEGAL	AHDIS	6H	LOUGA
19		COSPE	4H (DONT AVION)	DILOULOU
20		GREEN	2H30	THIES
21		SOSSISN	3H30	MBORO/LOMPOUL/SAG
22	TCHAD	ACRA	2H30	MADIAGO

ANNEXE III : DETAIL DE LA PRESTATION DE L'EXPERT DE L'OSS



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL

SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

Devis

Désignation	Durée de l'intervention	Coût unitaire/€	Coût total/€
Frais de mise à disposition des experts OSS *	33 jours/homme	320 €	10 560 €
Frais administratif soit 15 % du coût total de l'intervention			1 584 €
			12 144 €

* : Les frais de vie (perdiem de l'expert , transports locaux) et les transports internationaux ne sont pas inclus dans ce budget. Ils seront pris en charge par le bureau d'étude dans le cadre du budget global de l'évaluation.

ANNEXE IV : RAPPELS METHODOLOGIQUE SUR LES CRITERES D'EVALUATION

Un critère d'évaluation est l'angle à partir duquel on porte une appréciation. Une évaluation porte généralement sur les critères principaux suivants.

1. Bien-fondé : « les raisons que nous avons de faire ce que nous faisons ». Le bien-fondé peut être analysé sur les plans de la pertinence et de la cohérence.

- **Pertinence** : « caractère d'un projet répondant aux attentes de tout ou partie des acteurs concernés. »

Les questions liées à ce critère peuvent être : les objectifs de l'action de développement correspondent-ils aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des ministères impliqués et des bailleurs de fonds ? Cette question se pose notamment de façon rétrospective, compte tenu de l'évolution du contexte.

- **Cohérence** : « Caractère d'un projet dont les moyens sont adéquats à l'objectif et adéquats entre eux. »

Question liée : les activités mises en œuvre permettraient-elles d'atteindre les objectifs ?

Questions connexes :

D'autres moyens, en qualité et en volume, auraient-ils été plus appropriés pour réaliser l'objectif poursuivi ?
Lesquels ?

Comment et par qui ont été assurés le pilotage et la coordination des divers volets du projet ? Cette coordination a-t-elle permis une mise en cohérence satisfaisante des actions ?

Le partenariat des différents acteurs impliqués a-t-il été satisfaisant ?

2. Efficacité : « Caractère d'un projet produisant les effets attendus ».

Question liée : dans quelle mesure les activités du projet ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ?

On réalise généralement une comparaison des réalisations par rapport aux objectifs (%), en expliquant les écarts éventuels. Ce critère ne doit pas masquer certains problèmes organisationnels ou de pérennisation des investissements (non prise en charge de leur participation par les bénéficiaires, usure prématurée des matériels installés,...) ;

3. Efficience : « Caractère d'un projet dont les effets sont à la mesure des ressources employées. »

Question liée : les résultats auraient-ils pu être obtenus avec des moyens plus économiques ?

Il est d'usage de comparer les résultats obtenus avec les moyens mis en œuvre, par référence aux normes admises pour le même type d'activité, par exemple. Les moyens dont il faut tenir compte s'entendent au sens large : financiers, humains et matériels, provenant du projet, des collectivités locales, des bénéficiaires.

4. Impact : « Ensemble des effets, positifs ou négatifs, primaires et secondaires, générés par l'action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non. »

A un premier niveau d'analyse, on peut comparer les effets globaux du projet à la situation qui correspondrait à une « saturation » de l'intervention, au niveau de la zone du projet. On peut également estimer les impacts à un degré inférieur : village, sous-région,... Un impact peut être défini du point de vue technique, économique, social, sanitaire...

5. Durabilité ou viabilité : « Caractère d'un projet engendrant des activités ou une structure capable de « vivre » et de se développer. »

Il s'agit essentiellement d'apprécier la capacité des actions entreprises à perdurer (survie après retrait de l'intervention extérieure) et à s'étendre de manière autonome (reproductibilité).